

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2305

15 septembre 2012

SOMMAIRE

Antares Fondation S.C.A.	110608	PDL Europe Subs S.à r.l.	110636
BERF Luxco 1	110597	Pegas Nonwovens SA	110617
ConAgra Foods Global Holdings S.à r.l. ..	110629	Pennant Holding S.à r.l.	110616
Editus Luxembourg S.A.	110623	Peters-Sports S.à r.l.	110636
Exelis Luxembourg S.à r.l.	110606	PGF II (Lime) S.A.	110637
Glassbeads S.à r.l.	110603	PHR Investments Sàrl	110623
Grove Holdings 1	110621	Piccat Investments S.à r.l.	110637
Hibiscus S.A.- SPF	110639	Pilet International S.A., SPF	110637
HOLTA Spf S.A.	110637	Pizzeria-Restaurant I Trulli S.à r.l.	110638
Immeurope S.A.	110617	Plastiflex Participations S.A.	110638
Intelsat Global Holdings S.A.	110617	Postgame Invest S.A.	110638
J. Safra Holdings Luxembourg S.à r.l. ..	110624	Praxis Luxembourg S.A.	110616
Kreafin Group S.A.	110594	Procable S.A.	110639
Luxco Holdings CEP II S. à r.l.	110638	Prodima, S.à r.l.	110639
Michelin Luxembourg SCS	110632	Project Minerva Properties S.à r.l.	110617
Mission Systems International S.à r.l. ..	110606	Quinn Group Luxembourg Hotels S.à r.l.	
Ocean Racing S.à r.l.	110596	110639
ONEX TWG Holdings II Limited	110597	SMBC Nikko Bank (Luxembourg) S.A. ..	110622
Orion Properties No 1 S.à r.l.	110604	Société Luxembourgeoise de Location ..	110623
Otto Bock Luxembourg S.A.	110607	Thomas Lutgen Diplom-Restaurator (FH)	
Palais d'Été Restaurant Sàrl	110620	S.à r.l.	110604
Pan African Investment Holdings S.A. SPF		Triple G S.à r.l.	110640
.....	110621	Upside S.A.	110605
Parcip S.A.	110621	Vitis Life S.A.	110605
Park Lane S.A.	110621	Viva Coffee S.à r.l.	110604
PDL Europe Holdings S.à r.l.	110621	Whitemark S.à r.l.	110618
PDL Europe Senior 1 S.à r.l.	110622	Zebra Luxco II S.à r.l.	110620
PDL Europe Senior 2 S.à r.l.	110622		

Kreafin Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 74.030.

L'an deux mille douze. Le sept août.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme KREAFIN GROUP S.A., avec siège social à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 74.030 (NIN 2000 2201 462),

constituée suivant acte reçu par le notaire Emile SCHLESSER, de résidence à Luxembourg, en date du 1^{er} février 2000, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 335 du 9 mai 2000, et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- suivant acte reçu par le même notaire Emile SCHLESSER en date du 28 décembre 2000, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 774 du 18 septembre 2001;

- suivant acte reçu par le même notaire Emile SCHLESSER en date du 9 septembre 2005, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 138 du 20 janvier 2006;

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 5 mai 2010, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1134 du 1^{er} juin 2010,

au capital social de dix millions neuf cent vingt-huit mille cent quarante-huit Euros quarante-neuf Cents (€ 10.928.148,49), divisé en quatre-vingt-huit mille cent soixante-dix (88.170) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

L'assemblée est présidée par Monsieur Florend SCHMID, directeur financier, demeurant à B-3090 Overijse, 29, Tengersdreef.

qui désigne comme secrétaire Madame Lysiane SCHUMACKER, employée privée, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Max GALOWICH, juriste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1.- a) Augmentation du capital social d'un montant de CINQ

MILLIONS VINGT-SEPT EUROS SOIXANTE-CINQ CENTS (€ 5.000.027,65) pour le porter de son montant actuel de DIX MILLIONS NEUF CENT VINGT-HUIT MILLE CENT QUARANTE-HUIT EUROS QUARANTE-NEUF CENTS (€ 10.928.148,49) au montant de QUINZE MILLIONS NEUF CENT VINGT-HUIT MILLE CENT SOIXANTE-SEIZE EUROS QUATORZE CENTS (€ 15.928.176,14) par l'émission de douze mille cent deux (12.102) actions de catégorie A et de vingt-huit mille deux cent trente-neuf (28.239) actions de catégorie B, toutes les actions sans désignation de valeur nominale, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, et avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de TROIS MILLIONS CINQ CENT VINGT MILLE CENT QUATRE-VINGT-DIX EUROS QUINZE CENTS (€ 3.520.190,15)

b) Souscription des douze mille cent deux (12.102) actions de catégorie A et de vingt-huit mille deux cent trente-neuf (28.239) actions de catégorie B nouvelles, et libération du montant de CINQ MILLIONS VINGT-SEPT EUROS SOIXANTE-CINQ CENTS (€ 5.000.027,65) à titre d'augmentation de capital et du montant de TROIS MILLIONS CINQ CENT VINGT MILLE CENT QUATRE-VINGT-DIX EUROS QUINZE CENTS (€ 3.520.190,15) à titre de prime d'émission par les actionnaires existants au prorata de leur participation moyennant renonciation totale à leurs créances certaines, liquides et exigibles envers la société par la conversion en capital des créances jusqu'à concurrence du montant de HUIT MILLIONS CINQ CENT VINGT MILLE DEUX CENT DIX-SEPT EUROS QUATRE-VINGT CENTS (€ 8.520.217,80).

2.- Modification de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 5. Capital. Le capital social est fixé à QUINZE MILLIONS NEUF CENT VINGT-HUIT MILLE CENT SOIXANTE-SEIZE EUROS QUATORZE CENTS (€ 15.928.176,14), divisé en trente-huit mille cinq cent cinquante-trois (38.553) actions de catégorie A et quatre-vingt-neuf mille neuf cent cinquante-huit (89.958) actions de catégorie B, sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

3.- Mandat au conseil d'administration d'exécuter les prédites résolutions.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les comparants et signée ne varietur par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

a) L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social d'un montant de CINQ MILLIONS VINGT-SEPT EUROS SOIXANTE-CINQ CENTS (€ 5.000.027,65) pour le porter de son montant actuel de DIX MILLIONS NEUF CENT VINGT-HUIT MILLE CENT QUARANTE-HUIT EUROS QUARANTE-NEUF CENTS (€ 10.928.148,49) au montant de QUINZE MILLIONS NEUF CENT VINGT-HUIT MILLE CENT SOIXANTE-SEIZE EUROS QUATORZE CENTS (€ 15.928.176,14) par l'émission de douze mille cent deux (12.102) actions de catégorie A et de vingt-huit mille deux cent trente-neuf (28.239) actions de catégorie B, toutes les actions sans désignation de valeur nominale, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, et avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de TROIS MILLIONS CINQ CENT VINGT MILLE CENT QUATRE-VINGT-DIX EUROS QUINZE CENTS (€ 3.520.190,15).

Souscription - Libération

b) Les douze mille cent deux (12.102) actions de catégorie A et de vingt-huit mille deux cent trente-neuf (28.239) actions de catégorie B nouvelles ont été souscrites par les actionnaires existants au prorata de leur participation dans le capital social et ont été libérées à concurrence du montant de CINQ MILLIONS VINGT-SEPT EUROS SOIXANTE-CINQ CENTS (€ 5.000.027,65) à titre d'augmentation de capital et du montant de TROIS MILLIONS CINQ CENT VINGT MILLE CENT QUATRE-VINGT-DIX EUROS QUINZE CENTS (€ 3.520.190,15) à titre de prime d'émission, moyennant renonciation totale à leurs créances certaines, liquides et exigibles envers la société par la conversion en capital des créances jusqu'à concurrence du montant de HUIT MILLIONS CINQ CENT VINGT MILLE DEUX CENT DIX-SEPT EUROS QUATRE-VINGT CENTS (€ 8.520.217,80).

Le caractère certain, liquide et exigible des créances résulte d'un rapport du réviseur d'entreprises agréé, Monsieur Marco CLAUDE de la société Grant Thornton Lux Audit S.A., avec siège à L-8308 Capellen, 83, Pafebruch, établi en date du 27 juillet 2012, et dont les conclusions ont la teneur suivante:

Conclusion:

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et au pair comptable des actions à émettre en contrepartie, augmentée de la prime d'émission.

Ce document, après avoir été signé ne varietur par le notaire instrumentant et tous les comparants, restera annexé au présent acte, avec lequel il sera enregistré.

Les actionnaires reconnaissent et déclarent que par la conversion en capital leur créance à l'égard de la société se trouve éteinte.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 5. Capital. Le capital social est fixé à QUINZE MILLIONS NEUF CENT VINGT-HUIT MILLE CENT SOIXANTE-SEIZE EUROS QUATORZE CENTS (€ 15.928.176,14), divisé en trente-huit mille cinq cent cinquante-trois (38.553) actions de catégorie A et quatre-vingt-neuf mille neuf cent cinquante-huit (89.958) actions de catégorie B, sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

Troisième résolution

Le Conseil d'Administration est mandaté d'exécuter les présentes résolutions et tous pouvoirs lui sont accordés à cet effet.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: F. SCHMID, L. SCHUMACKER, M. GALOWICH, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 14 août 2012. Relation: ECH/2012/1386. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): D. SPELLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 21 août 2012.

Référence de publication: 2012107488/108.

(120146618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

Ocean Racing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 96.466.

—
DISSOLUTION

L'an deux mil douze, le dix août.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ELECTRA MANAGEMENT S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-4735 Pétange, 81, rue J.B.Gillardin, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 87.761,

ici représentée par Monsieur Georges MAJERUS, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo,

en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

ci-après nommée "l'associé unique".

Laquelle comparante, par son mandataire, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

Que la Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dénommée OCEAN RACING S.à r.l., avec siège social à L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo, inscrite au R.C.S. Luxembourg B n° 96.466, a été constituée suivant acte notarié de Maître Henri HELLINCKX, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 8 octobre 2003, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C n° 1198 du 14 novembre 2003. Les statuts de la société n'ont pas été modifiés depuis.

Que le capital social de la Société est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cents Euros), représenté par 125 (cent vingt-cinq) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100.-), toutes entièrement libérées.

Que la soussignée est le seul propriétaire de toutes les parts sociales représentant l'intégralité du capital social de OCEAN RACING S.à r.l.

Que l'associé unique prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet rétroactif au 30 juin 2012;

Que l'associé unique, se désigne comme liquidateur de la Société.

Que l'associé unique est investi de tout l'actif et par rapport au passif actuel ou inconnu à la date de ce jour, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif.

Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, par la société anonyme FIDES INTER-CONSULT S.A., Établie et ayant son siège social à 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, inscrite au R.C.S.Luxembourg sous le numéro B 52.925, désignée "commissaire à la liquidation";

Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la Société pour l'exécution de leurs mandats.

Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans à L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

Que l'associé unique est autorisée à faire toutes déclarations d'impôts, notification au Registre de Commerce ou tous autres documents nécessaires ou utiles à la clôture de la liquidation.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite en langue du pays à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Majerus et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 août 2012. LAC/2012/38845. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2012.

Référence de publication: 2012108775/54.

(120146869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2012.

ONEX TWG Holdings II Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 7.905.400,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 124.202.

Transfert de parts sociales:

1. Extrait de l'assemblée générale extraordinaire de la Société ONEX HBI Holdings II Limited en date du 16 août 2012:

Suite à l'assemblée générale extraordinaire de la société ONEX HBI Holdings II Limited en date du 16 août 2012, les parts sociales qu'Onex American Holdings Subco LLC détenait dans la société ONEX TWG Holdings II Limited, à savoir 29.853 parts sociales de classe F à J, ont été transférées à ONEX HBI Holdings II Limited.

TWG Executive Investco LLC conserve ses parts sociales, à savoir 1.768 parts sociales de classe F à J dans ONEX TWG Holdings II Limited.

2. Extrait des minutes de l'assemblée générale ordinaire de l'associé unique de la Société ONEX HBI Holdings II Limited en date du 18 août 2012:

Suite à l'assemblée générale ordinaire de la société ONEX HBI Holdings II Limited en date du 18 août 2012, la société ONEX HBI Holdings II Limited est liquidée et donc toutes les parts sociales qu'elle possède dans ONEX TWG Holdings II Limited, à savoir 29.853 parts sociales de classe F à J, ont été transférées à Onex Corporation, une société de droit de la Province d'Ontario, Canada, ayant son siège social au 161 Bay Street, Suite 4900, Toronto, Ontario M5J 2S1, Canada, immatriculée auprès du "Ministry of Consumer and Commercial Relations of Ontario" sous le numéro de société 465789.

TWG Executive Investco LLC conserve ses parts sociales, à savoir 1.768 parts sociales de classe F à J dans ONEX TWG Holdings II Limited.

3). En date du 18 août 2012, Onex Corporation a transféré toutes les parts sociales qu'elle détenait dans la société ONEX TWG Holdings II Limited, à savoir 29.853 parts sociales de classe F à J, à Onex American Holdings II LLC.

TWG Executive Investco LLC conserve ses parts sociales, à savoir 1.768 parts sociales de classe F à J dans ONEX TWG Holdings II Limited.

4). En date du 18 août 2012, Onex American Holdings II LLC a transféré toutes les parts sociales qu'elle détenait dans la société ONEX TWG Holdings II Limited, à savoir 29.853 parts sociales de classe F à J, à Onex American Holdings Subco LLC.

TWG Executive Investco LLC conserve ses parts sociales, à savoir 1.768 parts sociales de classe F à J dans ONEX TWG Holdings II Limited.

Par conséquent, les deux associés de la Société sont toujours:

- Onex American Holdings Subco LLC; et
- TWG Executive Investco LLC

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012107605/37.

(120146492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

BERF Luxco 1, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 14.000,00.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 160.384.

In the year two thousand and twelve, on the twentieth day of July,

Before Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of BERF Luxco 1, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 73, Côte d' Eich, L-1450 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 160.384 (the Company).

The Company was incorporated on April 7, 2011 pursuant to a deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1627, page 78051 of July 20, 2011. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended three times since the date of its incorporation pursuant to a deed drawn up by the undersigned notary on June 15, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2342, page 112370 of October 10, 2011, pursuant to a deed drawn up by the undersigned notary on December 15, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 394, page 18883 of February 14, 2012 and pursuant to a deed drawn up by the undersigned notary on

February 13, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1039, page 49865 of April 24, 2012.

There appeared :

Catella Real Estate AG Kapitalanlagegesellschaft, a company under the laws of Germany, having its registered office at Alter Hof 5/IV, 80331 München, registered with Handelsregister B des Amtsgerichts München, under number HRB 169051, (acting on account of the German open ended real estate investment fund (Immobilien-Sondervermögen) Bouwfonds European Residential) (the Sole Shareholder),

represented by Régis Galiotto, notary's clerk, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on July 13th, 2012, which proxy, after having been signed *in varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, was attached to this deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder requested the undersigned notary to record the following:

I. that the agenda of the Meeting was as follows:

1. Waiver of convening notices;
2. Creation of two new classes of "tracker" shares of the Company namely the class F "tracker" shares (the Class F Shares) and the class G "tracker" shares (the Class G Shares), each having a par value of one euro (EUR 1) and having the same rights and features as the existing shares of the Company;
3. Conversion of an amount of five hundred (500) ordinary shares of the Company into an amount of five hundred (500) newly created class F Shares and conversion of an amount of five hundred (500) ordinary shares of the Company into an amount of five hundred (500) newly created class G Shares;
4. Amendment to article 5.1 of the articles of association of the Company in order to reflect the creation of the Class F Shares and the Class G Shares and the conversions proposed in item 1. and 2. above;
5. Amendment to article 15 of the articles of association of the Company; and
6. Amendment to the shareholder's register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and to any employee of ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A., acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly created shares in the shareholder's register of the Company.

II. that the Meeting took the following Resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to create two new classes of "tracker" shares of the Company namely the class F "tracker" shares (the Class F Shares) and the class G "tracker" shares (the Class G Shares), each having a par value of one euro (EUR 1) and having the same rights and features as the existing shares of the Company.

Second resolution

The Meeting resolves to convert an amount of five hundred (500) ordinary shares of the Company into an amount of five hundred (500) newly created Class F Shares and to convert an amount of five hundred (500) ordinary shares of the Company into an amount of five hundred (500) newly created Class G Shares.

Third resolution

As a consequence of the first and second resolutions, the Meeting resolves to amend article 5.1 of the Articles which shall henceforth read as follows:

“ **5.1.** The share capital is set at fourteen thousand euro (EUR 14,000), represented by fourteen thousand (14,000) shares in registered form, having a par value of one Euro (EUR 1) each (collectively and irrespectively of their class, the Shares, and individually and irrespectively of their class, a Share), divided into (i) ten thousand five hundred (10,500) ordinary shares (the Ordinary Shares), (ii) five hundred (500) class A «tracker» shares (in case of plurality, the Class A Shares and individually, a Class A Share), (iii) five hundred (500) class B «tracker» shares (collectively, the Class B Shares and individually, a Class B Share), (iv) five hundred (500) class C «tracker» shares (collectively, the Class C Shares and individually, a Class C Share), (v) five hundred (500) class D «tracker» shares (collectively, the Class D Shares and individually, a Class D Share), (vi) five hundred (500) class E «tracker» shares (collectively, the Class E Shares and individually, a Class E Share), (vii) five hundred (500) class F «tracker» shares (collectively, the Class F Shares and individually, a Class F Share), and (viii) five hundred (500) class G «tracker» shares (collectively, the Class G Shares and individually, a Class G Share) all subscribed and fully paid-up. Each of the Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares (collectively, the «Tracker Shares», and individually, a «Tracker Share») shall track the performance and returns of the underlying assets which it tracks.

The Company may also create and issue additional Tracker Shares that will track the performance and returns of the underlying assets that they will track.

The Class A Shares track the performance and returns of the Company's direct investment in the share capital of BERF France 1 SCI.

The Class B Shares track the performance and returns of the Company's direct investment in the share capital of BERF France 2 SNC.

The Class C Shares track the performance and returns of the Company's direct investment in the share capital of BERF France 3 SCL.

The Class D Shares track the performance and returns of the Company's direct investment in BF BER Denmark 01 K/S and BF BER Denmark 02 ApS.

The Class E Shares track the performance and returns of the Company's direct investment in BERF France 4 SNC.

The Class F Shares track the performance and returns of the Company's direct investment in BERF France 5 SNC.

The Class G Shares track the performance and returns of the Company's direct investment in BF BER Denmark 03 K/S and BF BER Denmark 04 ApS."

Fourth resolution

As a consequence of the first and second resolution, the Meeting resolves to amend article 15 of the Articles which shall henceforth read as follows:

“ **15.3.** After the allocation of any profits to the above statutory reserve account and subject to any mandatory provisions of the Law, all further profits shall be distributed and paid as follows:

(a) the holders of the Shares of each class shall, pro rata the capital invested by each of them in respect of their Shares (nominal value and, as the case may be, share premium), be entitled to a dividend equal to (i) any proceeds and income derived by the Company (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) from its direct investment in the assets acquired with the proceeds of the subscription for the Shares of such class (the Investment Income), minus (ii) any costs directly related to such investment (the Investment Costs), items (i) and (ii) to be determined by the Board of Managers;

(b) for the avoidance of any doubt, the holders of the Class A Shares at the time of such distribution, pro rata in accordance with the capital invested (nominal amount and, as the case may be, share premium) by each holder of Class A Shares in the Company in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) obtained by the Company in connection with its direct investment in the share capital of BERF France 1 SCL (the Class A Investment Net Income), minus (ii) any costs directly related to the Class A Investment Net Income, as (i) and (ii) to be determined by the sole manager or, as the case may be, by the board of managers of the Company;

(c) For the avoidance of any doubt, the holders of the Class B Shares at the time of such distribution, pro rata in accordance with the capital invested (nominal amount and, as the case may be, share premium) by each holder of Class B Shares in the Company in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) obtained by the Company in connection with its direct investment in the share capital of BERF France 2 SNC (the Class B Investment Net Income), minus (ii) any costs directly related to the Class B Investment Net Income, as (i) and (ii) to be determined by the sole manager or, as the case may be, by the board of managers of the Company;

(d) For the avoidance of any doubt, the holders of the Class C Shares at the time of such distribution, pro rata in accordance with the capital invested (nominal amount and, as the case may be, share premium) by each holder of Class C Shares in the Company in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) obtained by the Company in connection with its direct investment in the share capital of BERF France 3 SCL (the Class C Investment Net Income), minus (ii) any costs directly related to the Class C Investment Net Income, as (i) and (ii) to be determined by the sole manager or, as the case may be, by the board of managers of the Company;

(e) For the avoidance of any doubt, the holders of the Class D Shares at the time of such distribution, pro rata in accordance with the capital invested (nominal amount and, as the case may be, share premium) by each holder of Class D Shares in the Company in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) obtained by the Company in connection with its direct investment in BF BER Denmark 01 K/S and BF BER Denmark 02 ApS (the Class D Investment Net Income), minus (ii) any costs directly related to the Class D Investment Net Income, as (i) and (ii) to be determined by the sole manager or, as the case may be, by the board of managers of the Company;

(f) For the avoidance of any doubt, the holders of the Class E Shares at the time of such distribution, pro rata in accordance with the capital invested (nominal amount and, as the case may be, share premium) by each holder of Class E Shares in the Company in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) obtained by the Company in connection with its direct investment in BERF France 4 SNC (the Class E Investment Net Income), minus (ii) any costs directly related to the Class E Investment Net Income, as (i) and (ii) to be determined by the sole manager or, as the case may be, by the board of managers of the Company;

(g) For the avoidance of any doubt, the holders of the Class F Shares at the time of such distribution, pro rata in accordance with the capital invested (nominal amount and, as the case may be, share premium) by each holder of Class

F Shares in the Company in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) obtained by the Company in connection with its direct investment in BERF France 5 SNC (the Class F Investment Net Income), minus (ii) any costs directly related to the Class F Investment Net Income, as (i) and (ii) to be determined by the sole manager or, as the case may be, by the board of managers of the Company;

(h) For the avoidance of any doubt, the holders of the Class G Shares at the time of such distribution, pro rata in accordance with the capital invested (nominal amount and, as the case may be, share premium) by each holder of Class G Shares in the Company in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) obtained by the Company in connection with its direct investment in BF BER Denmark 03 K/S and BF BER Denmark 04 ApS (the Class G Investment Net Income), minus (ii) any costs directly related to the Class G Investment Net Income, as (i) and (ii) to be determined by the sole manager or, as the case may be, by the board of managers of the Company;

(i) the general meeting of the Shareholders has discretionary power to dispose of the surplus, if any. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend, transfer it to the reserve or carry it forward.”

Fifth resolution

The meeting resolves to amend the shareholder's register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and to any employee of ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A., acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly created shares in the shareholder's register of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which were to be borne by the Company as a result of this deed were estimated to be approximately one thousand five hundred Euros (1,500.- EUR).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, this deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancy between the English and the French texts, the English version shall prevail.

This deed was drawn up in Luxembourg, on the date first written above.

Having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder, together with the notary, signed this deed.

Suit la version française du texte qui précède :

L'an deux mille douze, le vingtième jour du mois de juillet,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de BERF Luxco 1, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160.384 (la Société). La Société a été constituée le 7 avril 2011 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1627, page 78051 du 20 juillet 2011.

Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés trois fois depuis sa date de constitution suivant un acte rédigé par le notaire instrumentant le 15 juin 2011, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2342, page 112370 du 10 octobre 2011, suivant un acte rédigé par le notaire instrumentant le 15 décembre 2011, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 394, page 18883 du 14 février 2012 et suivant un acte rédigé par le notaire instrumentant le 13 février 2012, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1039, page 49865 du 24 avril 2012.

A comparu :

Catella Real Estate AG Kapitalanlagegesellschaft, une société constituée selon les lois de l'Allemagne, ayant son siège social à Alter Hof 5/IV, 80331 Munich, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés B du Tribunal de Munich (Handelsregister B des Amtsgerichts München), sous le numéro HRB 169051, (agissant pour le compte du fonds commun de placement immobilier allemand (Immobilien-Sondervermögen) Bouwfonds European Residential) (l'Associé Unique),

représentée par Régis Galiotto, cleric de notaire, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 13 juillet 2012,

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, est restée annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que l'ordre du jour de l'Assemblée était le suivant:

1. Création de deux nouvelles classes de parts sociales "traçantes" de la Société nommément les parts sociales "traçantes" de classe F (les Parts Sociales de Classe F) et les parts sociales "traçantes" de classe G (les Parts Sociales de Classe G), ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune et ayant les mêmes droits et caractéristiques que les parts sociales existantes de la Société;

2. Conversion d'un montant de cinq cents (500) parts sociales ordinaires de la Société en un montant de cinq cents (500) Parts Sociales de classe F nouvellement créées et conversion d'un montant de cinq cents (500) parts sociales ordinaires de la Société en un montant de cinq cents (500) Parts Sociales de classe G nouvellement créées;

3. Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société afin de refléter la création des Parts Sociales de Classe F et des Parts Sociales de Classe G et la conversion proposée aux points 1. et 2. ci-dessus;

4. Modification de l'article 15 des statuts de la Société;

5. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société ainsi qu'à tout employé de ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A., agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement créées dans le registre des associés de la Société.

II. que l'Assemblée a pris les Résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de créer deux nouvelles classes de parts sociales "traçantes" de la Société nommément les parts sociales "traçantes" de classe F (les Parts Sociales de Classe F) et les parts sociales "traçantes" de classe G (les Parts Sociales de Classe G), ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune et ayant les mêmes droits et caractéristiques que les parts sociales existantes de la Société.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de convertir un montant de cinq cents (500) parts sociales ordinaires de la Société en un montant de cinq cents (500) Parts Sociales de classe F nouvellement créées et de convertir un montant de cinq cents (500) parts sociales ordinaires de la Société en un montant de cinq cents (500) Parts Sociales de classe G nouvellement créées.

Troisième résolution

En conséquence de la première et de la deuxième résolution, l'Assemblée décide de modifier l'article 5.1 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social est fixé à quatorze mille euros (EUR 14.000), représenté par quatorze mille (14.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (collectivement et indépendamment de leur classe, les Parts Sociales, et individuellement et indépendamment de leur classe, une Part Sociale), représentées par (i) dix mille cinq cents (10.500) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires), (ii) cinq cents (500) parts sociales "traçantes" de classe A (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe A et au singulier, une Part Sociale de Classe A), (iii) cinq cents (500) parts sociales "traçantes" de classe B (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe B et au singulier, une Part Sociale de Classe B), (iv) cinq cents (500) parts sociales "traçantes" de classe C (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe C et au singulier, une Part Sociale de Classe C), (v) cinq cents (500) parts sociales "traçantes" de classe D (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe D et au singulier, une Part Sociale de Classe D), (vi) cinq cents (500) parts sociales "traçantes" de classe E (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe E et au singulier, une Part Sociale de Classe E), (vii) cinq cents (500) parts sociales "traçantes" de classe F (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe F et au singulier, une Part Sociale de Classe F) et (viii) cinq cents (500) parts sociales "traçantes" de classe G (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe G et au singulier, une Part Sociale de Classe G) toutes souscrites et entièrement libérées. Chacune des Parts Sociales de Classe A, Parts Sociales de Classe B, Parts Sociales de Classe C, Parts Sociales de Classe D, Parts Sociales de Classe E, Parts Sociales de Classe F, Parts Sociales de Classe G (collectivement les "Parts Sociales Traçantes", et individuellement, une Part Sociale Traçante") tracera la performance et le rendement des actifs sous-jacents qu'elle suit.

La Société peut également créer et émettre des Parts Sociales Traçantes supplémentaires qui traceront la performance et le rendement des actifs sous-jacents qu'elles suivront.

Les Parts Sociales de Classe A tracent la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans le capital social de BERF France 1 SCI.

Les Parts Sociales de Classe B tracent la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans le capital social de BERF France 2 SNC.

Les Parts Sociales de Classe C tracent la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans le capital social de BERF France 3 SCI.

Les Parts Sociales de Classe D tracent la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans BF BER Denmark 01 K/S et BF BER Denmark 02 ApS.

Les Parts Sociales de Classe E tracent la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans BERF France 4 SNC.

Les Parts Sociales de Classe F tracent la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans BERF France 5 SNC.

Les Parts Sociales de Classe G tracent la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans BF BER Denmark 03 K/S et BF BER Denmark 04 ApS."

Quatrième résolution

En conséquence de la première et de la deuxième résolution, l'Assemblée décide de modifier l'article 15 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **15.3.** Après affectation des bénéfiques au compte de réserve statutaire ci-dessus et sous réserve de toutes dispositions légales obligatoires, tous les bénéfiques supplémentaires seront distribués et versés comme suit:

a) Les détenteurs de Parts Sociales de chaque classe auront, proportionnellement au capital investi par chacun d'entre eux pour leurs Parts Sociales (valeur nominale et, selon le cas, prime d'émission), droit à un dividende égal à (i) tous produits et revenus dérivés par la Société (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, bonis de liquidation, produits des ventes ainsi que tout autre produit et revenus) de son investissement direct dans les actifs acquis avec les produits de la souscription pour les Parts Sociales de cette classe (le Revenu d'Investissement) moins (ii) tous les frais directement liés à cet investissement (les Frais d'Investissement), les points (i) et (ii) devant être déterminés par le Conseil de Gérance;

b) En tout état de cause, les détenteurs des Parts Sociales de Classe A au moment de cette distribution, proportionnellement et conformément au capital investi (valeur nominale et, selon le cas, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe A dans la Société pour ces parts sociales, auront droit à (i) tous produits et revenus (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, bonis de liquidation, produits des ventes ainsi que tout autre produit et revenus) obtenus par la Société en rapport avec son investissement direct dans le capital social de BERF France 1 SCI (le Revenu Net d'Investissement de Classe A) moins (ii) tous les frais directement liés au Revenu Net d'Investissement de classe A, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le gérant unique, ou selon le cas, par le conseil de gérance de la Société;

c) En tout état de cause, les détenteurs des Parts Sociales de Classe B au moment de cette distribution, proportionnellement et conformément au capital investi (valeur nominale et, selon le cas, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe B dans la Société pour ces parts sociales, auront droit à (i) tous produits et revenus (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, bonis de liquidation, produits des ventes ainsi que tout autre produit et revenus) obtenus par la Société en rapport avec son investissement direct dans le capital social de BERF France 2 SNC (le Revenu Net d'Investissement de Classe B) moins (ii) tous les frais directement liés au Revenu Net d'Investissement de classe B, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le gérant unique, ou selon le cas, par le conseil de gérance de la Société;

d) En tout état de cause, les détenteurs des Parts Sociales de Classe C au moment de cette distribution, proportionnellement et conformément au capital investi (valeur nominale et, selon le cas, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe C dans la Société pour ces parts sociales, auront droit à (i) tous produits et revenus (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, bonis de liquidation, produits des ventes ainsi que tout autre produit et revenus) obtenus par la Société en rapport avec son investissement direct dans le capital social de BERF France 3 SCI (le Revenu Net d'Investissement de Classe C) moins (ii) tous les frais directement liés au Revenu Net d'Investissement de classe C, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le gérant unique, ou selon le cas, par le conseil de gérance de la Société;

e) En tout état de cause, les détenteurs des Parts Sociales de Classe D au moment de cette distribution, proportionnellement et conformément au capital investi (valeur nominale et, selon le cas, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe D dans la Société pour ces parts sociales, auront droit à (i) tous produits et revenus (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, bonis de liquidation, produits des ventes ainsi que tout autre produit et revenus) obtenus par la Société en rapport avec son investissement direct dans BF BER Denmark 01 K/S et BF BER Denmark 02 ApS (le Revenu Net d'Investissement de Classe D) moins (ii) tous les frais directement liés au Revenu Net d'Investissement de classe D, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le gérant unique, ou selon le cas, par le conseil de gérance de la Société;

f) En tout état de cause, les détenteurs des Parts Sociales de Classe E au moment de cette distribution, proportionnellement et conformément au capital investi (valeur nominale et, selon le cas, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe E dans la Société pour ces parts sociales, auront droit à (i) tous produits et revenus (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, bonis de liquidation, produits des ventes ainsi que tout autre produit et revenus) obtenus par la Société en rapport avec son investissement direct dans BERF France 4 SNC (le Revenu Net d'Investissement de Classe E) moins (ii) tous les frais directement liés au Revenu Net d'Investissement de classe E, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le gérant unique, ou selon le cas, par le conseil de gérance de la Société;

g) En tout état de cause, les détenteurs des Parts Sociales de Classe F au moment de cette distribution, proportionnellement et conformément au capital investi (valeur nominale et, selon le cas, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe F dans la Société pour ces parts sociales, auront droit à (i) tous produits et revenus (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, bonis de liquidation, produits des ventes ainsi que tout autre produit et

revenus) obtenus par la Société en rapport avec son investissement direct dans BERF France 5 SNC (le Revenu Net d'Investissement de Classe F) moins (ii) tous les frais directement liés au Revenu Net d'Investissement de classe F, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le gérant unique, ou selon le cas, par le conseil de gérance de la Société;

h) En tout état de cause, les détenteurs des Parts Sociales de Classe G au moment de cette distribution, proportionnellement et conformément au capital investi (valeur nominale et, selon le cas, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe G dans la Société pour ces parts sociales, auront droit à (i) tous produits et revenus (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, bonis de liquidation, produits des ventes ainsi que tout autre produit et revenus) obtenus par la Société en rapport avec son investissement direct dans BF BER Denmark 03 K/S et BF BER Denmark 04 ApS (le Revenu Net d'Investissement de Classe G) moins (ii) tous les frais directement liés au Revenu Net d'Investissement de classe G, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le gérant unique, ou selon le cas, par le conseil de gérance de la Société;

i) L'assemblée générale des Associés a le pouvoir discrétionnaire de décider de l'affectation du solde des bénéfices, le cas échéant. Elle peut notamment affecter ce bénéfice au paiement d'un dividende, le transférer à un compte de réserve ou le reporter."

Cinquième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société ainsi qu'à tout employé de ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A., agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement créées dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui ont incombés à la Société en raison du présent acte ont été estimés à environ mille cinq cents Euros (1.500,- EUR).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 juillet 2012. Relation: LAC/2012/35882. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 16 août 2012.

Référence de publication: 2012105524/337.

(120144488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2012.

Glassbeads S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.000.000,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 100.571.

Il résulte que suite à la liquidation de QS Companies Europe Ltd, une société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Craigmuir Chambers, Road Town, BVI-Tortola, Iles Vierges Britanniques, et enregistrée auprès du Registre de Commerce des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 668165, étant l'un des associés de la Société, il a été décidé d'opérer le transfert de l'entièreté de ses parts sociales (i.e. 1.222) au sein de la Société à Quilvest Private Equity S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 84, Grand-rue, L-1660 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 165.532 avec effet au 13 août 2012.

Suite à ce transfert, les parts sociales de la Société (i.e. 20.000) sont détenues comme suit:

- Syntegra Capital Fund III LP, une société de Limited Partnership de droit anglais, ayant son siège social à Hanover House, 7 Hanover Square, London W1S 1HQ, Royaume-Uni, enregistrée auprès du Registre de Commerce Royaume-Uni sous le numéro LP9577:

* 15.722 parts sociales

- Quilvest Private Equity S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 84, Grand-rue, L-1660 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 165.532:

* 1.222 parts sociales

- GIMV NV, une société anonyme de droit belge, ayant son siège social à 37, Karel Oomstraat, B-2018 Antwerpen, Belgique, enregistrée auprès du Rechtspersonenregister sous le numéro 220.324.117:

* 2.598 parts sociales

- ADVIESBEHEER GIMV Buyouts & Growth, une société anonyme de droit belge, ayant son siège social à 37, Karel Oomsstraat, B-2018 Antwerpen, Belgique, enregistrée auprès du Rechtspersonenregister sous le numéro 863.249.322:

* 458 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012106860/31.

(120145374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2012.

Viva Coffee S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 122.994.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2012.

Référence de publication: 2012105355/10.

(120143850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2012.

Orion Properties No 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 72.749.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Orion Properties No 1 S.à r.l. (en liquidation)

Signatures

Référence de publication: 2012105821/11.

(120144599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2012.

Thomas Lutgen Diplom-Restaurator (FH) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 21, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 112.786.

Im Jahre zweitausendzwoölf,

den sechzehnten August,

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo GOEDERT, mit dem Amtswohnsitz zu Grevenmacher.

Ist erschienen:

Herr Thomas LUTGEN, Diplom. Restaurator (FH), geboren am 10 März 1968 in Neuerburg (D), wohnhaft in D-54295 Trier, 8, Kurfürstenstrasse;

hier vertreten durch Dame Christine LEHNERTZ, Angestellte, geboren am 10. August 1968 in Trier (D), wohnhaft in D-54295 Trier, 8, Kurfürstenstrasse, auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift, gegeben zu Wasserbillig am 6. August 2012,

welche Vollmacht, nach „ne varietur“ Unterzeichnung durch die Parteien und den amtierenden Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt bleibt, um mit derselben formalisiert zu werden.

Welcher Kompotent, hier vertreten wie vorerwähnt, den unterzeichneten Notar ersucht Folgendes zu beurkunden:

Herr Thomas LUTGEN, vorgenannt, ist alleiniger Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung THOMAS LUTGEN DIPLOMRESTAURATOR (FH) S.à r.l. mit Sitz in L-5365 Münsbach, 19, Parc d'Activité Syrdall, gegründet laut Urkunde aufgenommen durch Notar Paul Bettingen, mit Amtswohnsitz zu Niederanven, am 13. Dezember 2005, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 586 vom 21. März 2006.

Der Komparent erklärt eine Generalversammlung der Gesellschaft abzuhalten und ersucht den amtierenden Notar folgende Beschlüsse zu beurkunden:

Erster Beschluss.

Die Gesellschafterversammlung beschließt den Gesellschaftssitz von L-5365 Münsbach, 19, Parc d'Activité Syrdall, nach L-6633 Wasserbillig, 21, route de Luxembourg, zu verlegen.

Zweiter Beschluss.

Auf Grund des vorherigen Beschlusses wird Artikel zwei der Satzungen der Gesellschaft „THOMAS LUTGEN DILPOMRESTAURATOR (FH) S.à r.l.“ abgeändert wie folgt:

„ **Art. 2. Absatz 1.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Mertert.“

Die Kosten und Honorare dieser Urkunde sind zu Lasten der Gesellschaft.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen wurde zu Grevenmacher, Datum wie eingangs erwähnt,

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannte Komparentin, hat dieselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns Notar unterschrieben.

Gezeichnet: C. LEHNERTZ , C. GOEDERT.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 août 2012.

Relation: GRE/2012/3050. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): SCHLINK.

FUER GLEICHLAUDENDE AUSFERTIGUNG zwecks Hinterlegung auf dem Handels- und Gesellschaftsregister, und zwecks Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Grevenmacher, den 20. August 2012.

C. GOEDERT.

Référence de publication: 2012107105/43.

(120145436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2012.

Vitis Life S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 2, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 49.922.

Extrait de l'AGO de Vitis Life S.A. du 31 juillet 2012

L'Assemblée prend acte de la démission en date du 31 juillet 2012 de leurs fonctions d'administrateurs de Messieurs Johan DAEMEN, Luc ROMBOUTS et Dirk VAN LIEMPT.

Suite aux décisions prises par l'Assemblée, le Conseil d'Administration est désormais composé de Messieurs:

1. Bernard JACQUEMIN (2018),
2. Olivier de JAMBLINNE de MEUX (2018),
3. Nicolas LIMBOURG (2018),
4. Philippe PAQUAY (2017),
5. Jacques PETERS (2018),
6. Marc STEVENS (2018).

Référence de publication: 2012105977/17.

(120144043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2012.

Upside S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 60.532.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 13 août 2012 que MOTHERWELL SERVICES LIMITED, n° d'immatriculation 2007618 auprès du Registre de Commerce Companies House, avec siège social au Suite 3, 54-56 Marylebone Lane, Londres W1U 2NU, a été nommée aux fonctions de Commissaire aux comptes avec mission à partir des comptes au 31.12.2011, en remplacement de CHESTER-CLARK LIMITED, démissionnaire.

La société MOTHERWELL SERVICES LIMITED terminera le mandat de son prédécesseur qui arrivera à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015.

Pour extrait conforme
SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2012105962/16.

(120144198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2012.

**Exelis Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Mission Systems International S.à r.l.).**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 160.483.

In the year two thousand and eleven, on the thirteenth day of July.

Before Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

"Exelis Inc.", a company organized under the laws of Indiana, having its registered office at 1650 Tysons Boulevard, Suite 1700, McLean, VA 22102, United States of America (the Sole Shareholder)

hereby represented by Ms. Danielle Kolbach, attorney-at-law, residing in Luxembourg, pursuant to a power-of-attorney given on July 9, 2012, which power-of-attorney,

after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be submitted with such deed to the registration authorities,

for the extraordinary general meeting of shareholders (the Meeting) of "MISSION SYSTEMS INTERNATIONAL S.à r.l.", a private limited company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg having its registered office at 73, côte d'Eich, L-1430 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B- 160.483, with a share capital of GBP 1,600,000.- (the Company),

the Sole Shareholder acting in lieu of the Meeting.

The Sole Shareholder requests the undersigned notary to record that:

The Sole Shareholder is the current sole shareholder of the Company and holds all sixty-four thousand hundred (64,000) ordinary shares having a par value of GBP 25.- (twenty-five Pound Sterling) per share representing the entire subscribed share capital of the Company amounting to one million six hundred thousand Pound Sterling (GBP 1,600,000).

The agenda of the Meeting is as follows:

1. Change of the corporate name from Mission Systems International S.à r.l. to Exelis Luxembourg S.à r.l.
2. Amendment of article 1 of the articles of association.

The Meeting passes the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to change the name of the Company from Mission Systems International S.à r.l. to Exelis Luxembourg S.à r.l., effective as of the day of this Meeting.

Second resolution

The Meeting resolves to amend, effective as of the day of this Meeting, the first paragraph of article one of the articles of association, which shall read as follows:

«There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under Luxembourg law by the name of Exelis Luxembourg S.à r.l. (hereafter the Company).»

Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at 850.- EUR.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a German version at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing in Luxembourg, who is known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, has signed together with the notary the present original deed.

Folgt die deutsche Übersetzung verstehenden Textes:

Im Jahre zweitausend zwölf, am dreizehnten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Decker, mit Amtssitz in Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

„Exelis Inc.“, eine Gesellschaft die dem Recht des Staates Indiana unterliegt mit Sitz in 1650 Tysons Boulevard, Suite 1700, McLean, VA 2210, Vereinigte Staaten von Amerika (der Alleinige Gesellschafter)

hier vertreten durch Frau Danielle Kolbach, Anwältin, wohnhaft in Luxemburg, auf Grund einer Vollmacht ausgestellt am 9. Juli 2012.

Die Vollmacht nach der Unterzeichnung ne varietur durch den Vollmachtsnehmer und den unterzeichneten Notar bleibt dieser Urkunde als Anlage beigegeben um mit dieser Urkunde einregistriert zu werden.

Zu einer außerordentlichen Generalversammlung (die Versammlung) der Gesellschaft „MISSION SYSTEMS INTERNATIONAL S.à.r.l.“, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) luxemburgischen Rechtes mit Gesellschaftssitz 73, côte d'Eich, L-1430 Luxemburg, eingetragen beim Luxemburger Gesellschafts - und Handelsregister unter Nummer B- 160.483 und mit einem Stammkapital von GBP 1.600.000 (die Gesellschaft),

Die Alleinige Gesellschafterin handelt anstatt der Versammlung

Die Alleinige Gesellschafterin vertreten wie vorerwähnt, ersucht den amtierenden Notar, Folgendes zu beurkunden:

I. Die Alleinige Gesellschafterin hält alle vierundsechzig tausend (64.000) Anteile mit einem Nennwert von je GBP 25,- (fünfundzwanzig Pfund Sterling) welche das gesamte Stammkapital von einer Million sechshundert tausend Pfund Sterling (1.600.000 GBP) darstellen.

II. Die Tagesordnung der Generalversammlung ist folgende:

1. Abänderung des Gesellschaftsnamen von Mission Systems International S.à.r.l. in Exelis Luxembourg S.à.r.l.
2. Abänderung des Artikels 1 der Satzung.

III. Die Versammlung, fasst folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die beschließt den Gesellschaftsnamen der Gesellschaft Mission Systems International S.à r.l. in Exelis Luxembourg S.à r.l. mit Wirkung zum Datum dieser Versammlung umzuändern.

Zweiter Beschluss

Die Versammlung beschließt, als Folge des vorhergehenden Beschlusses, den ersten Absatz des Artikel 1 der Gesellschaftssatzung, ab dem Datum dieser Versammlung, wie folgt abzuändern:

«Es besteht hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) nach luxemburgischen Recht mit der Bezeichnung Exelis Luxembourg S.à r.l. (nachfolgend die «Gesellschaft».)»

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft im Zusammenhang mit vorliegender Urkunde zu Lasten gehen, belaufen sich ungefähr auf 850,-EUR.

Der unterzeichnende Notar, der die englische Sprache versteht und spricht, erklärt hiermit, dass die vorliegende Urkunde auf Verlangen der erschienenen Parteien in englischer Sprache, gefolgt von der deutschen Sprache, aufgesetzt wird, und dass auf Verlangen derselben erschienenen Parteien bei Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, die englische Fassung maßgebend ist.

Worüber Urkunde, Aufgenommen wurde in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Generalversammlung, hat der Vertreter der erschienenen Parteien mit uns Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: D. KOLBACH, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 juillet 2012. Relation: LAC/2012/34102. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2012.

Référence de publication: 2012106979/93.

(120145396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2012.

Otto Bock Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 87.106.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OTTO BOCK LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2012105823/10.

(120144508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2012.

Antares Fondation S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 170.869.

—
STATUTS

L'an deux mille douze, le trois août;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

ONT COMPARU:

1. ANTARES FONDATION GESTION S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 412F, route d'Esch à L-2086 Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

ici représentée par Maître Lionel YVANT, Avocat au barreau de Marseille, demeurant professionnellement à F-13006 Marseille (France), 16C boulevard Notre-Dame, en sa qualité mandataire conformément à une procuration donnée sous seing privé en date du 3 août 2012; et

2. Monsieur Jean-Louis NOISIEZ, dirigeant de société, né le 5 mai 1935 à Condé sur Escaut (France), de nationalité française, demeurant au 170, avenue Gairaut à F-06100 Nice (France),

ici représentée par Maître Lionel YVANT, préqualifié, en sa qualité de mandataire conformément à une procuration donnée sous seing privé en date du 31 juillet 2012.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société en commandite par actions dont ils arrêtent les statuts comme suit:

I. Nom - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er} . Dénomination. Il est formé entre l'Actionnaire Commandité (tel que défini ci-après) et les Actionnaires Commanditaires (tel que définis ci-après) (l'Actionnaire Commandité et les Actionnaires Commanditaires ensemble sont désignés comme les Actionnaires) une société en commandite par actions sous la dénomination de ANTARES FONDATION S.C.A. (la Société), qui sera régie par les lois du Grand-duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du Gérant (tel que défini ci-après). Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'Assemblée Générale délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par simple décision du Gérant, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le Gérant estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet.

3.1 La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, et plus particulièrement, sans être exhaustif, la détention d'une participation dans la société de droit français GROUPE SERVICES FRANCE S.A.S.

3.2 La Société peut également faire toutes opérations financières et/ou assistance administrative au bénéfice de ses filiales et/ou de toute autre société appartenant au groupe de sociétés auquel elle appartient directement ou indirectement dans les limites autorisées par les lois luxembourgeoises; lesdites opérations financières comprenant notamment la gestion centralisée de trésorerie (cash-pooling), l'assistance financière moyennant l'octroi de prêts ou autrement, la gestion de comptes courants, la gestion de dépôts en banque, les opérations de clearing et les opérations sur devises.

3.3 La Société peut d'une faction générale, accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est formée pour une durée illimitée.

4.2 La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des Actionnaires délibérant de la manière requise pour la modification des Statuts.

4.3 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un des Actionnaires. En cas de décès, d'incapacité ou d'empêchement du Gérant, l'article 112 de la Loi s'appliquera.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Capital.

5.1 La Société a un capital social de cinquante et un millions trois cents euros (EUR 51.000.300,-) intégralement libéré et réparti en:

(i) cinq cent dix mille deux (510.002) actions de commanditaire (les Actions de Commanditaire) d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées et détenues par les actionnaires commanditaires dont la responsabilité est limitée à concurrence de leur contribution personnelle au capital de la Société (les Actionnaires Commanditaires); et

(ii) une (1) action de commandité (l'Action de Commandité) d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100), entièrement libérée et détenue par l'actionnaire commandité, qui est solidairement et indéfiniment responsable des engagements contractés par la Société (l'Actionnaire Commandité).

5.2 Les Actions de Commanditaire sont divisées en deux (2) classes d'Actions (individuellement une "Classe" et collectivement les "Classes") comme suit:

(i) deux cent cinquante-cinq mille une (255.001) Actions de Classe E (les Actions de Classe E); et

(ii) deux cent cinquante-cinq mille une (255.001) Actions de Classe F (les Actions de Classe F).

5.3 Les Actions de Commanditaire, l'Action de Commandité et toutes autres actions qui pourraient être émises par la Société périodiquement en application de ces Statuts sont désignées les Actions.

5.4 Le capital autorisé de la Société est fixé à cinquante-deux millions d'euros (EUR 52.000.000,-) (le Capital Autorisé).

5.5 Le Gérant (tel que défini ci-après) est autorisé et mandaté, jusqu'à concurrence du montant du Capital Autorisé, à (i) réaliser toute augmentation de capital social d'Actions de Commanditaire en une ou plusieurs fois, le cas échéant, à la suite de l'exercice de droits de souscription et/ou aux droits de conversion accordés par le Gérant, à concurrence du Capital Autorisé, conformément aux conditions d'obligations convertibles ou instruments similaires émis de temps à autre par la Société, en émettant exclusivement une nouvelle classe d'Actions de Commanditaire distincte consistant en des actions préférentielles à rachat obligatoire sans droit de vote (les APRO), contre des apports en numéraire ou en nature, par conversion de créances de la Société, ou de toute autre manière; (ii) fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, les conditions de la souscription et de la libération des actions nouvelles; et (iii) supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des Actionnaires. Cette autorisation est valable pendant une période se terminant cinq (5) ans après la publication de l'acte de constitution au Mémorial et peut être renouvelée par une décision de l'assemblée générale des Actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, le cas échéant, par la Loi.

5.6 A la suite de chaque augmentation du capital social dans le cadre du Capital Autorisé, qui a été réalisée et constatée dans les formes prévues par la Loi, le présent article sera modifié afin de refléter l'augmentation du capital. Une telle modification sera constatée sous forme authentique par le Gérant ou par toute personne dûment autorisée à cet effet par le Gérant.

5.7 Le Gérant est habilité à émettre des warrants, des obligations convertibles ou instruments assimilés ou des obligations assorties de droits de souscription, ou d'émettre des titres de créance financiers convertibles en APRO aux conditions qu'il fixera.

5.8 En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une Action en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des Actions des Actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

5.9 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par une résolution de l'Assemblée Générale (tel que défini ci-après) adoptée de la manière requise pour la modification des Statuts.

Art. 6. Forme des Actions.

6.1 Les Actions sont et resteront des actions nominatives.

6.2 Un registre des Actionnaires sera maintenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi, et il peut être consulté par chaque Actionnaire qui le désire.

6.3 Les Actions seront transférées par une déclaration écrite de transfert inscrite dans le registre des Actionnaires, qui sera exécutée par le cédant et le cessionnaire ou par leur mandataire respectif. La Société peut aussi accepter d'autres instruments de transfert qu'elle jugera satisfaisants comme preuve de transfert.

6.4 Envers la Société, les Actions sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Action est admis. Les copropriétaires doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5 Les Actions de Commanditaire, de quelque classe qu'elles relèvent, ne peuvent être converties en une autre classe d'Actions que celle dont elles relèvent lors de l'émission.

Art. 7. Actions de Classe E, actions de Classe F et l'Action de Commandité.

7.1 Chaque Action de Classe E et de Classe F, ainsi que l'Action de Commandité, donne droit à un (1) vote, sous réserve des dispositions de la Loi.

7.2 Les Actions de Classe E et de Classe F, ainsi que l'Action de Commandité, confèrent à leur détenteur un droit aux distributions, tel que détaillé à l'article 17 des Statuts.

7.3 Les Actions de Classe E et les Actions de Classe F sont rachetables sur décision de la Société ou de ses Actionnaires, à tout moment, pour autant que la Société dispose de réserves disponibles suffisantes pour un tel rachat, conformément à la Loi, et en tenant compte de tout Pacte d'Actionnaires qui pourrait être conclu par les Actionnaires de temps à autre, et auquel la Société serait partie.

7.4 Tout rachat, annulation et/ou remboursement d'une classe d'Actions de Commanditaire n'entraînera pas nécessairement celui de l'autre Classe d'Actions de Commanditaire.

7.5 Même lorsque le rachat, l'annulation et/ou le remboursement a lieu à la date prévue, la Société est autorisée à reporter en partie ou en totalité le paiement de ce rachat notamment au cas où elle ne disposerait pas de liquidités suffisantes pour financer ce rachat.

Art. 8. APRO.

8.1 Chaque APRO ne confère aucun droit de vote à son détenteur, sauf dans les cas visés à l'article 46 de la Loi. Chaque APRO confère un droit de vote dans toute assemblée générale convoquée pour délibérer sur les questions suivantes:

- l'émission de nouvelles actions conférant des droits privilégiés;
- la fixation du dividende privilégié attaché aux APRO;
- la réduction du capital social de la Société;
- toute modification de l'objet social de la Société;
- l'émission d'obligations convertibles;
- la dissolution de la Société;
- la transformation de la Société en une société d'une autre forme juridique au sens de l'article 46 (1) de la Loi.

8.2 Toutefois et en vertu de l'article 46 (2) de la Loi, chaque APRO confère le même droit de vote qu'une Action de Classe E et/ou de Classe F et/ou l'Action de Commandité dans toute assemblée, lorsque, malgré l'existence de bénéfice disponible à cet effet, le Premier Dividende Préférentiel (tel que défini ci-après) n'a pas été entièrement mis en paiement, pour quelque cause que ce soit, pendant deux exercices successifs et ce, jusqu'à ce que le Premier Dividende Préférentiel ait été intégralement mis en paiement.

8.3 Les APRO confèrent à leur détenteur un droit aux distributions, tel que détaillé à l'article 17 des Statuts.

8.4 Les APRO émises

- peuvent être rachetées par la Société, par décision du Gérant, à tout moment, à sa demande et à sa seule discrétion;
- doivent l'être au plus tard à la date du 20^{ème} anniversaire de la date d'émission des APRO (la Date d'échéance).

8.5 Le rachat des APRO est subordonné au respect des conditions suivantes:

1. le rachat n'est possible qu'en utilisant des fonds distribuables en vertu de la Loi ou le produit d'une nouvelle émission de titres réalisée en vue de procéder à un tel rachat;

2. sauf dans le cas d'une nouvelle émission de titres réalisée en vue de procéder à un rachat, un montant égal à la valeur nominale ou, à défaut, au pair comptable de toutes les APRO rachetées ou devant être rachetées (à la Date d'Echéance) doit être affecté, au moment du rachat, à une réserve qui ne peut être distribuée aux Actionnaires, sauf cas de réduction du capital social de la Société; sauf dans ce cas particulier, la réserve ne peut être utilisée que pour augmenter le capital social de la Société par incorporation de cette réserve au capital social;

3. chaque détenteur d'APRO rachetée est en droit de recevoir un paiement en espèces par APRO rachetée (le Prix de Rachat) égal à:

(A) la valeur nominale de l'APRO rachetée; plus, le cas échéant,

(B) le montant de tout Premier Dividende Préférentiel (tel que défini ci-dessous) échü mais non payé auquel a droit l'APRO rachetée au moment du rachat.

8.6 Les APRO rachetées peuvent être annulées par décision du Gérant.

Art. 9. Transfert d'Actions - Agrément.

9.1 L'expression transfert d'Actions est ici définie comme étant toute vente, cession, échange, mise en gage, dépôt, fiducie, donation, transfert pour cause de décès, de faillite, déconfiture, liquidation, sur exécution et tout autre moyen par le biais duquel la propriété de tout ou partie des Actions est transférée d'un Actionnaire en nom à une autre personne (le Transfert).

9.2 Tout Transfert d'Action de Commanditaire est soumis au consentement préalable du Gérant.

9.3 Le Transfert d'Actions de Commanditaire se fera par une déclaration de transfert écrite, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par les mandataires valablement constitués à cet effet et en accord avec les dispositions relatives au transfert de créances telles que prévues à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois. Tout document de Transfert montrant le consentement du cédant et du cessionnaire d'une manière jugée satisfaisante par le Gérant pourra être exigé en tant que preuve du Transfert. Le Gérant peut refuser, à sa seule discrétion, d'inscrire dans le Registre des Associés un Transfert qui ne serait pas conforme aux dispositions des Statuts.

9.4 Les Transferts d'Actions de Commanditaire sont soumis, outre à l'accord du Gérant, aux règles suivantes:

1. Tout Transfert aux termes d'un contrat de souscription ou de tout Pacte d'Actionnaires est soumis à la condition que le bénéficiaire du Transfert accepte par écrit, sans aucune réserve, préalablement au Transfert, toutes les obligations prises par l'Actionnaire transférant les Actions de Commanditaire, notamment celles qui seraient prises aux termes d'un contrat de souscription. En cas de Transfert d'une partie seulement des Actions de Commanditaire, l'engagement pris par le bénéficiaire du Transfert devra être, a minima, proportionnel au nombre d'Actions de Commanditaire transférées.

2. La demande d'agrément doit être notifiée, par l'Actionnaire souhaitant procéder au Transfert, au Gérant par tout moyen écrit permettant de justifier sa réception, notamment, lettre recommandée avec accusé de réception, télécopie, courrier électronique ou lettre remise en mains propres contre récépissé. Elle comprend une copie de l'offre d'acquisition faite de bonne foi par le tiers acquéreur et indique le nombre d'Actions de Commanditaire dont le Transfert est envisagé, le prix de Transfert et autres termes de l'offre faite par le tiers acquéreur, les relations directes ou indirectes, financières ou autres, qu'entretient l'Actionnaire procédant au Transfert et le tiers acquéreur, l'identité du bénéficiaire du Transfert, s'il s'agit d'une personne physique et s'il s'agit d'une personne morale les informations suivantes: dénomination sociale, forme sociale, siège social, numéro d'immatriculation ou d'identification au registre pertinent selon le droit qui lui est applicable, identité des dirigeants, identité de la ou des personne(s) ultimes contrôlant directement ou indirectement le tiers acquéreur, le montant et la répartition du capital.

3. L'agrément par le Gérant résulte soit d'une notification, soit du défaut de réponse dans un délai de trois (3) mois à compter de la réception de la demande par le Gérant. Les décisions d'agrément ou de refus d'agrément ne doivent pas être motivées.

En cas d'agrément, le Transfert projeté est réalisé par l'Actionnaire souhaitant procéder au Transfert aux conditions notifiées dans sa demande d'agrément. Le Transfert des Actions de Commanditaire au profit du bénéficiaire agréé doit être réalisé dans les quinze (15) jours de la notification de la décision d'agrément; à défaut de réalisation du Transfert des Actions de Commanditaire dans ce délai, l'agrément sera caduc. Par exception, en cas d'agrément consenti à une promesse de cession ou d'achat d'Actions de Commanditaire, la cession devra intervenir dans un délai de trente (30) jours à compter de la levée de l'option par le bénéficiaire, faute de quoi l'agrément sera caduc.

4. En cas de refus d'agrément, le Gérant est tenu, dans un délai de trois (3) mois à compter de la notification du refus, de faire acquérir les Actions de Commanditaire soit par un autre Actionnaire, soit par un tiers préalablement agréé soit par la Société elle-même conformément à la procédure de rachat prévue par la Loi. Le prix et conditions d'achat des Actions de Commanditaire, objet du Transfert, sont fixés d'un commun accord entre les parties, étant entendu que le prix des Actions de Commanditaire et les conditions d'achat devront être au moins équivalents à ceux proposés de bonne foi à l'Actionnaire transférant par le cessionnaire initial. L'Actionnaire ayant sollicité l'agrément de Transfert est alors tenu de céder les Actions objet du Transfert au candidat cessionnaire proposé par le Gérant.

5. Passé le délai de trois (3) mois et si le Gérant n'a pas proposé de candidat acquéreur à des prix et conditions équivalentes, le Gérant sera dans l'obligation de donner son agrément et ce pour autant que le cessionnaire remplisse les conditions édictées par les Statuts et se conforme aux lois et réglementations luxembourgeoises applicables.

9.5 Tout Transfert d'Action de Commanditaire effectué en violation du présent article est nul.

III. Gestion - Représentation

Art. 10. Gestion de la Société.

10.1 La Société est administrée par ANTARES FONDATION GESTION S.à.r.l. en sa qualité d'Associé Commandité et de gérant (le Gérant).

10.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts aux Actionnaires seront de la compétence du Gérant qui aura tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

10.3 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, Actionnaires ou non, par le Gérant.

10.4 Le Gérant est autorisé à déléguer la gestion journalière de la Société et le pouvoir de représenter la Société dans le cadre de cette gestion journalière à un ou plusieurs fondés de pouvoir ou autres agents, Actionnaires ou non, agissant individuellement ou conjointement.

10.5 La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature du Gérant ou par la signature individuelle ou conjointe de toute personne à qui un tel pouvoir de signature a été valablement délégué conformément aux articles 8.3. et 8.4. des Statuts et dans les limites de ce pouvoir.

10.6 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société ou personne ne sera affecté ou invalidé par le fait que le Gérant ou autres fondés de pouvoir de la Société a un intérêt dans la transaction, ou est un directeur, associé, agent ou employé de cette autre société ou personne.

Art. 11. Responsabilité.

11.1 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, le Gérant et les autres fondés de pouvoir de la Société, ainsi que les personnes à qui des pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 8.3. et 8.4. des présents Statuts, seront indemnisés par prélèvement sur les actifs de la Société contre tous les coûts, frais, pertes, dommages et dépenses encourus ou supportés par eux en relation avec toutes actions, plaintes, procès ou procédures auxquels ils peuvent être partie en raison de leur statut actuel ou passé de gérants, fondés de pouvoir ou délégués de la Société, en raison de toute transaction effectuée par la Société, tout contrat conclu ou action accomplie, ou omise ou dans laquelle ils ont participé, en relation avec l'exécution de leurs obligations, à l'exception des dommages et dépenses dues à leur faute lourde ou manquement dolosif, dans chaque cas, sans préjudice de tous les autres droits dont peuvent jouir ces personnes.

11.2 L'Actionnaire Commandité est conjointement et solidairement responsable des dettes de la Société dans la mesure où celles-ci ne peuvent pas être couvertes par les actifs de la Société.

11.3 Les Actionnaires Commanditaires ne s'engagent en principe que jusqu'à concurrence de leur mise. L'Actionnaire Commanditaire ne peut accomplir d'actes d'administration ou de disposition, s'il venait à le faire il serait seul responsable des actes vis-à-vis de la Société, comme des tiers. L'Actionnaire Commanditaire est aussi solidairement tenu à l'égard des tiers, même des engagements auxquels il n'aurait pas participé, s'il a habituellement géré les affaires de la Société.

IV. Assemblées générales des actionnaires

Art. 12 Pouvoirs et Droits de vote.

12.1 L'assemblée générale des Actionnaires régulièrement constituée représente l'organe entier des Actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale).

12.2 L'Assemblée Générale valablement constituée a, sauf pouvoirs réservés par la Loi ou les présents Statuts au Gérant, les pouvoirs les plus étendus pour accomplir et ratifier des actes en rapport avec les opérations de la Société.

12.3 Une Assemblée Générale valablement constituée n'aura le pouvoir ni d'accomplir ou de ratifier des actes engageant la Société vis-à-vis des tiers ni d'amender les présents Statuts sans l'accord du Gérant.

12.4 Les résolutions des Actionnaires sont prises à l'Assemblée Générale.

12.5 Chaque Actionnaire a un droit de vote proportionnel à son actionnariat. Chaque Action donne droit à un vote.

Art. 13 Convocation, Quorum, Majorité et procédure de vote.

13.1 Les délais et formalités de convocation ainsi que les règles de tenue des assemblées générales prévus par la Loi gouverneront la convocation et la conduite des Assemblées Générales sauf stipulations contraires par les Statuts. Au moins huit (8) jours avant l'Assemblée Générale, chaque Actionnaire sera informé, par le Gérant, de l'heure, de la date, place et agenda de l'Assemblée Générale.

13.2 Si tous les Actionnaires de la Société sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale et se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale pourra se tenir sans convocation préalable.

13.3 Un Actionnaire peut prendre part aux Assemblées Générales en désignant une autre personne comme mandataire (qui n'a pas besoin d'être un actionnaire) par écrit, soit en original, soit par facsimile ou courrier électronique.

13.4 Chaque Actionnaire peut également participer à toute Assemblée Générale par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, permettant à toutes les personnes participant à l'assemblée de s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à une Assemblée Générale par ces moyens équivaut à une participation en personne à ladite assemblée.

13.5 Sans préjudice des dispositions contraires prévues par la Loi ou les présents Statuts, et sous réserve de l'article 11.3, les résolutions à une Assemblée Générale dûment convoquée seront adoptées à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté à cette assemblée.

13.6 Une Assemblée Générale extraordinaire convoquée aux fins de modifier les Statuts ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital social est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si ce quorum n'est pas atteint, une seconde assemblée sera convoquée dans les formes statutaires, par des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée dans le journal officiel du Luxembourg, le Mémorial, et dans deux journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduira l'ordre du jour et

indiquera la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibérera valablement quelle que soit la proportion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être adoptées, devront réunir les deux tiers au moins des voix exprimées et l'accord du Gérant.

13.7 La nationalité de la Société ne peut être changée et les engagements de ses Actionnaires ne peuvent être augmentés qu'avec l'accord unanime des Actionnaires et propriétaires d'obligations (si applicable).

V. Conseil de surveillance

Art. 14 Conseil de Surveillance.

14.1 La surveillance de la Société, en ce compris la surveillance de ses livres et comptes, sera confiée à un conseil de surveillance composé d'au moins trois membres (le Conseil de Surveillance) qui n'ont pas besoin d'être Actionnaires. Les membres du Conseil de Surveillance seront nommés par l'Assemblée Générale qui déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat. Ils seront élus pour une durée maximale de six (6) ans et seront rééligibles.

14.2 Le Conseil de Surveillance doit nommer un président parmi ses membres et peut désigner un secrétaire.

14.3 Le Conseil de Surveillance aura les pouvoirs d'un commissaire, tels que prévus par la Loi. Le Conseil de Surveillance sera consulté par le Gérant sur toutes les questions que le Gérant déterminera, et il pourra autoriser toutes les initiatives du Gérant qui, selon la Loi ou les présents Statuts, dépasseraient les pouvoirs du Gérant.

14.4 Le Conseil de Surveillance est convoqué par le Gérant ou par l'un de ses membres. Une convocation écrite à toute réunion du Conseil de Surveillance sera donnée à tous ses membres au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date fixée de la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera précisée dans la convocation de ladite réunion du Conseil de Surveillance.

14.5 Cette convocation écrite n'est pas nécessaire si tous les membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord écrit de chaque membre du Conseil de Surveillance de la Société soit en original, soit par télécopie, courrier électronique, télégramme ou télex. D'autres convocations écrites ne seront pas exigées pour des réunions se tenant à une heure et à un lieu prévus dans un calendrier préalablement adopté par une résolution du Conseil de Surveillance.

14.6 Tout membre du Conseil de Surveillance peut participer à toute réunion du Conseil de Surveillance en nommant par écrit, soit en original ou par télécopie, courrier électronique, télégramme ou télex, un autre membre comme son mandataire. Tout membre peut participer à une réunion du Conseil de Surveillance par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à ladite réunion.

14.7 Le Conseil de Surveillance ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Surveillance sont prises à la majorité des voix exprimées. Si à une réunion, il y a égalité du nombre de voix pour et contre une résolution, le vote du président sera prépondérant. Les résolutions du Conseil de Surveillance seront consignées en procès-verbaux, signés par tous les membres présents ou représentés à la réunion ou par le secrétaire (le cas échéant).

14.8 Des résolutions circulaires signées par tous les membres du Conseil de Surveillance seront valables comme si elles avaient été adoptées à une réunion dûment convoquée et tenue. Les signatures peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique et peuvent être envoyées en original, par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

VI. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 15. Exercice social et Assemblée générale annuelle.

15.1 L'exercice social de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

15.2 Chaque année, à la fin de l'exercice, le Gérant dresse le bilan et le compte de profits et pertes de la Société ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des Gérant et Commissaires de la Société.

15.3 L'Assemblée Générale annuelle se tiendra, conformément au droit luxembourgeois, au Luxembourg, à l'adresse du siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que précisé dans l'avis de convocation, le deuxième lundi du mois de juin à treize heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

15.4 L'Assemblée Générale annuelle peut se tenir à l'étranger, si le Gérant considère de manière discrétionnaire que des circonstances exceptionnelles l'exigent.

Art. 16. Affectation des bénéfices.

16.1 Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cessera d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social souscrit tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit, selon l'article cinq (5) des Statuts.

16.2 L'Assemblée Générale décidera de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels et décidera de payer des dividendes aux moments qu'elle jugera opportun au regard des objectifs et de la politique de la Société.

16.3 Les dividendes seront distribués au moment et au lieu fixés par le Gérant conformément à la décision de l'Assemblée Générale. Les dividendes peuvent être payés en euro ou en toute autre devise choisie par le Gérant.

16.4 Le Gérant peut décider de payer des dividendes intérimaires aux conditions et dans les limites fixées par la Loi.

Art. 17. Droit aux dividendes. Les détenteurs d'Actions de la Société ne bénéficieront pas des mêmes droits et obligations en ce qui concerne la distribution de dividendes, de sorte que, sous réserve que des sommes soient disponibles pour la distribution, les détenteurs respectifs des Actions, selon le cas, auront droit aux distributions conformément aux dispositions de la Loi, et les dispositions suivantes:

(i) APRO

Pour autant que lesdites actions aient été émises conformément à l'article 5.5 des Statuts, les APRO ouvrent droit à un droit préférentiel cumulatif récupérable et non-proportionnel à leur quote-part dans le capital social de la Société (le Premier Dividende Prioritaire). Ledit droit leur permet d'appréhender, dans le cadre de toute décision de mise en distribution quelle qu'en soit la forme et notamment mais non exclusivement sous forme (i) de réserves distribuables, (ii) de dividendes distribuables, (iii) d'acompte sur dividendes distribuables et (iv) de boni de liquidation (individuellement une Distribution et ensemble les Distributions) conformément aux présents Statuts, un montant global annuel de cinq cent mille euros (EUR 500.000,-) euros.

Sous réserve d'un Profit Net Restant Distribuable, les APRO donnent droit à un dividende spécial (le Dividende Spécial) correspondant à dix (10%) du Profit Net Restant Distribuable, après distribution du Deuxième Dividende, tel que décrit au point (ii) ci-dessous.

(ii) Actions de Classe E, Actions de Classe F et l'Action de Commandité

Après que les détenteurs d'APRO aient reçu le Premier Dividende Prioritaire, les détenteurs d'Actions de Classe E, d'Actions de Classe F et de l'Action de Commandité recevront un dividende égale, pour chaque exercice social, à quatre-vingt-dix pourcent (90%) du solde distribuable (le Profit Net Restant Distribuable), c'est à dire la différence entre le montant total du bénéfice net distribuable de la Société et le Premier Dividende Prioritaire, et cette Distribution sera faite au prorata parmi les détenteurs d'Actions de Classe E et d'Actions de Classe F en proportion du nombre d'Actions détenues par chacun d'eux (le Deuxième Dividende).

Pour des raisons de clarté, les APRO n'ont pas droit au Deuxième Dividende distribué aux Actions de Classe E, Actions de Classe F et l'Action de Commandité.

VII. Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution et Liquidation.

18.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être Actionnaire, nommés par une résolution de l'Assemblée Générale qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf disposition contraire prévue par la Loi ou la décision des Actionnaires, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.

18.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux Actionnaires, comme suit:

(i) les détenteurs d'APRO auront droit, proportionnellement au nombre d'APRO qu'ils détiennent:

- le cas échéant, à un montant payable en numéraire égal aux Premiers Dividendes Préférentiels échus mais non encore mis en paiement, et
- au remboursement de la portion des apports payés lors de la souscription des APRO qui n'a pas été remboursée aux détenteurs des APRO.

(ii) Après le remboursement aux détenteurs d'APRO, le surplus sera attribué aux détenteurs d'Actions de Classe E et d'Actions de Classe F, proportionnellement au nombre d'Actions qu'ils détiennent.

VIII. Disposition générale

Art. 19. Pacte d'Actionnaires.

19.1 Là où un éventuel pacte d'actionnaires (le Pacte d'Actionnaires) contreviendrait aux présents Statuts, et pour autant qu'il ne soit pas dérogés en tout ou en partie aux dispositions de la Loi, les dispositions du Pacte d'Actionnaires prévaudront en tout état de cause entre les Actionnaires.

19.2 Pour les besoins du présent article, et de toute référence y relative dans les Statuts, le terme Pacte d'Actionnaires signifie tout pacte d'actionnaires qui peut être conclu et amendé de temps en temps par, entre autres, les Actionnaires et la Société ayant trait, entre autres, aux Actions, à la Société, ses actifs et aux questions connexes.

Art. 20. Loi applicable. Il est fait référence aux dispositions de la Loi et à tout contrat qui peut être conclu entre les Actionnaires de temps à autre (le cas échéant) pour tous les points qui ne font pas l'objet d'une disposition spécifique dans ces présents Statuts.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2012.

Souscription - Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les comparants déclarent souscrire à l'entière du capital social de la Société, et libéré comme suit:

Monsieur Jean-Louis NOISIEZ, déclare souscrire à cinq cent dix mille (510.000) Actions de Commanditaire d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100), réparties en (i) deux cent cinquante-cinq mille (255.000) Actions de Classe E et en (ii) deux cent cinquante-cinq mille (255.000) Actions de Classe F, chacune et les libérer intégralement par un apport en nature, tel que décrit comme suit:

Monsieur Jean-Louis NOISIEZ, prénommé, déclare faire apport à la Société de soixante et onze mille deux cents (71.200) actions émises (les Actions Apportées) par la société GROUPE SERVICES FRANCE S.A.S. (en abrégé GSF), une société par actions simplifiée de droit français, ayant son siège social au 49, rue de Trévis à F75009 Paris (France), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro d'identification 775.675.291 et dotée d'un capital souscrit de neuf millions d'euros (EUR 9.000.000), divisé en deux cent onze mille huit cent vingt-deux (211.822) actions, sur la base d'un prix par Action Apportée de sept cent quatre-vingt-onze euros et quarante-neuf centimes (EUR 791,49) chacune, cet apport étant évalué à cinquante-six millions trois cent cinquante-quatre mille quatre-vingt-huit euros (EUR 56.354.088,-) (l'Apport en Nature), dont un montant de cinquante et un millions d'euros (EUR 51.000.000) est affecté au capital social de la Société, un montant de cinq millions d'euros (EUR 5.000.000) est versé à titre de soulte, et le solde, soit trois cent cinquante-quatre mille quatre-vingt-huit euros (EUR 354.088) est mis en compte de prime d'émission.

Monsieur Jean-Louis NOISIEZ, prénommé certifie par la présente qu'au jour et au moment de la contribution:

- l'Apport en Nature est fait sur la base d'une déclaration d'apport datée du 31 juillet 2012, qui restera annexé au présent acte, dans lequel Monsieur Jean-Louis NOISIEZ a conclu d'apporter les Actions Apportées;

- il est propriétaire de toutes les Actions Apportées ;

- toutes les formalités de transfert ont été respectées et il n'y a pas de droit de préemption ni autres droits attachés aux Actions Apportées par lesquels une quelconque personne serait en droit de demander qu'une ou plusieurs actions lui soient transférées;

- il a tous pouvoirs sociaux pour accomplir et exécuter les documents nécessaires au présent transfert;

- les Actions Apportées, sont, à sa meilleure connaissance, libres de toute charge et librement transférables à la Société;

- le transfert des actions dans GROUPE SERVICES FRANCE S.A.S. sera inscrit dans le registre d'actionnaires de cette société.

Une copie du registre des actionnaires confirmant que Monsieur Jean-Louis NOISIEZ est bien inscrit comme actionnaire de ladite société et que les Actions Apportées sont librement transférables à la Société, a été fourni au notaire soussigné et restera annexé au présent acte.

Si des formalités supplémentaires sont nécessaires pour exécuter le transfert des actions, l'Associé Unique, en tant qu'apporteur, prendra toutes les mesures nécessaires dès que possible.

L'Apport en Nature a également fait l'objet d'un rapport dressé par "FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN S.à.r.l.", une société à responsabilité limitée, avec siège social à L-5969 Itzig, 83, rue de la Libération, agissant comme réviseur d'entreprises agréé indépendant à Luxembourg, sous la signature de Monsieur Roland KLEIN, conformément à l'article 26-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

La conclusion dudit rapport est la suivante:

Conclusion

"Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous sommes d'avis que l'apport projeté est décrit de façon claire et précise et que les modes d'évaluation retenus sont appropriés aux circonstances données et conduisent à une valeur au moins égale au nombre et à la valeur nominale des 510.000 actions nouvelles de € 100,00 à émettre en contrepartie de l'apport.

Itzig, le 2 août 2012"

Ledit rapport restera, après avoir été signé "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentaire, annexé aux présentes pour être formalisé avec elles.

En contrepartie de cet apport, cinq cent dix mille (510.000) Actions de Commanditaire ont été immédiatement et intégralement libérées.

ANTARES FONDATION GESTION S.à.r.l. déclare souscrire à une (1) Action de Classe F, une (1) Action de Classe E ainsi qu'une (1) Action de Commandité, d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, et les libérer entièrement en numéraire, de sorte que la somme de trois cents euros (EUR 300,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Les comparants ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ six mille six cent cinquante euros (EUR 6.650,-).

Décision des actionnaires

Et aussitôt, les Actionnaires, représentant l'intégralité du capital social ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme membre du conseil de surveillance de la Société pour une durée de six (6) ans:

(i) Monsieur Salim BOUREKBA, employé privé, né le 11 mai 1971 à Hautmont (France), demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

(ii) Madame Saliha BOULAHAI, employée privée, née le 7 juin 1966 à Florange (France), demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

(iii) Monsieur Michel LENOIR, employé privé, né le 2 juillet 1961 à Saint-Mard (Belgique), demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 412F, route d'Esch à L-2086 Luxembourg.

3. La Société reprend, en conformité avec l'article 12 bis de la Loi, les engagements pris par et/ou en nom et pour compte de la Société en formation et ce pendant la période de deux mois avant sa constitution.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. YVANT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 août 2012. LAC/2012/37834. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 13 août 2012.

Référence de publication: 2012104853/470.

(120143862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2012.

Pennant Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 18-20, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 109.174.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012105826/10.

(120144322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2012.

Praxis Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.

R.C.S. Luxembourg B 148.480.

Les comptes annuels au 30 April 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2012.

Mr. Robert Kimmels

Administrateur délégué

Référence de publication: 2012105829/12.

(120144497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2012.

Immeurope S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 41.027.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 12 avril 2012 à 15.00 heures
1, rue Joseph Hackin à Luxembourg*

L'Assemblée générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats de COSAFIN S.A 1, rue Joseph Hackin L-1746 Luxembourg représentée par Jacques BORDET né le 7 mars 1941 à Lyon (France) et demeurant 1, rue Joseph Hackin L-1746 Luxembourg, Administrateur et de Joseph WNANDY, Administrateur et Président. L'Assemblée générale décide également de renouveler le mandat de Monsieur Pierre SCHILL, Commissaire aux Comptes.

L'Assemblée décide à l'unanimité de nommer en tant que nouvel administrateur la société JALYNE S.A., 1, rue Joseph Hackin L-1746 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n° B 158.952 représentée par Monsieur Jacques BONNIER né le 4 mai 1949 à Wervik (Belgique) et demeurant 1, rue Joseph Hackin L-1746 Luxembourg.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux comptes viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale qui approuvera les comptes arrêtés au 30 juin 2012.

Pour copie conforme
Signature
Administrateur

Référence de publication: 2012107454/22.

(120146629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

Pegas Nonwovens SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 112.044.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration de la Société le 17 juillet 2012

Le conseil d'administration de la Société tenu en date du 17 juillet 2012 a décidé d'élire M. Marek Modecki, demeurant professionnellement au Centrum LIM, Aleje Jerozolimskie 65/79, Varsovie, 00-697, Pologne, en tant que président du conseil d'administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 16 août 2012.

Pour la Société
Signature

Référence de publication: 2012105843/15.

(120144341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2012.

Project Minerva Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 134.788.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012105830/9.

(120143941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2012.

Intelsat Global Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 162.135.

—
EXTRAIT

1) L'assemblée générale des actionnaires de la Société a:

- renouvelé les mandats d'administrateur de M. Raymond Svider, M. Denis Villafranca, M. David McGlade, M. Justin Bateman et M. Egon Durban avec effet au 29 juin 2012 pour un terme prenant fin à l'assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes de la Société pour l'exercice social se terminant au 31 décembre 2012.

- nommé M. Edward Kangas, cadre, né le 22 mai 1944 en Kansas (Etats-Unis d'Amérique), demeurant professionnellement au 4 rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 26 juillet 2012 pour un terme prenant fin à l'assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes de la Société pour l'exercice social se terminant au 31 décembre 2012.

Le mandat d'administrateur de M. Simon Patterson ayant pris fin le 18 mai 2012, il en résulte que le conseil d'administration de la Société est désormais composé comme suit:

- Raymond Svider, président
- Egon Durban,
- David McGlade,
- Justin Bateman,
- Denis Villafranca, et
- Edward Kangas.

- nommé KPMG Luxembourg S.à r.l., ayant son siège social au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B149133, en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société pour un terme prenant fin à l'assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes de la Société pour l'exercice social se terminant au 31 décembre 2012.

2) Le conseil d'administration de la Société a décidé avec effet au 29 juin 2012, de nommer M. Raymond Svider en tant que président du conseil d'administration, de nommer comme délégué à la gestion journalière en qualité de Secrétaire M. Simon Van De Weg, né le 27 avril 1972 à Paget (Bermudes), demeurant professionnellement au 4 rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), et de renouveler les mandats de Raymond Svider, David McGlade, Phillip Spector et Michael McDonnell comme délégués à la gestion journalière (chacun avec la qualité ci-dessous) de la Société pour un terme prenant fin à l'assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes de la Société pour l'exercice social se terminant au 31 décembre 2012, chacun avec pouvoir de signature individuelle pour les matières relatives à la gestion journalière, de sorte que les délégués à la gestion journalière sont les suivants:

- Raymond Svider, President/Chairman;
- David McGlade, Président Directeur Général et Vice Président;
- Phillip Spector, Directeur Général, Responsable Juridique et Secrétaire Adjoint;
- Michael McDonnell, Directeur Financier et Directeur Général; et
- Simon Van De Weg, Secrétaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2012108379/45.

(120146554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

Whitemark S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 139.893.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and twelve.

On the nineteenth day of July.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

Appeared:

The company MONIDA LTD, registered with the "Registrar of Companies and Official Receiver of Nicosia", Cyprus, under number HE 180955, with its registered office at Theklas Lysiotti, 35, c/o Eagle Star House, 5th floor, P.C. 3030 Limassol, Cyprus,

here represented by Mr. Alain THILL, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

This appearing party, represented as said before, declares and requests the notary to act:

1) That the private limited company (société à responsabilité limitée) "Whitemark S.à r.l.", with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 139893, was

incorporated by a deed received by the undersigned notary on June 19, 2008, published in the Mémorial C number 1838 of July 25, 2008, and whose articles of association have been amended by deed of the same notary, on December 5, 2008, published in the Mémorial C number 94 of January 15, 2009 (the "Company").

2) That the Company's capital is fixed at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by two hundred and fifty (250) sharequotas with a nominal value of fifty Euro (EUR 50.-) each..

3) That the appearing party is the holder of all the sharequotas of the Company.

4) That the appearing party has decided to dissolve and to liquidate the Company, which has discontinued all activities.

5) That the appearing party appoints itself as liquidator of the Company and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.

6) That the appearing party in its capacity as liquidator of the Company declares that it irrevocably undertakes to settle any presently known and unknown unpaid liabilities of the dissolved Company.

7) That the appearing party declares that it takes over all the assets of the Company and that it will assume any existing debt of the Company pursuant to point 6).

8) That the liquidation of the Company is to be construed as definitely terminated.

9) That full and entire discharge is granted to the managers for the performance of their assignment.

10) That all the sharequotas of the dissolved company have been cancelled.

11) That the corporate documents of the dissolved company shall be kept for the duration of five years at least at the former registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of the present deed, is approximately seven hundred and fifty Euro.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the latter signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française de l'acte:

L'an deux mille douze, le dix-neuf juillet.

Par-devant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

La société MONIDA LTD, inscrite au "Registrar of Companies and Official Receiver of Nicosia", Chypre, sous le numéro HE 180955, avec siège social à Theklas Lysiotti, 35, c/o Eagle Star House, 5th floor, P.C. 3030 Limassol, Chypre, représentée par Monsieur Alain THILL, employé privé, domicilié professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentaire d'acter:

1) Que la société à responsabilité limitée "Whitemark S.à r.l." ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 139893, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 19 juin 2008, publié au Mémorial C numéro 1838 du 25 juillet 2008, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le même notaire, en date du 5 décembre 2008, publié au Mémorial C numéro 94 du 15 janvier 2009 (la "Société").

2) Que le capital de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante Euros (EUR 50,-) chacune.

3) Que la comparante est l'associée unique de la Société.

4) Que la comparante a décidé de dissoudre et de liquider la Société, qui a interrompu ses activités.

5) Que la comparante se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6) Que la comparante en sa qualité de liquidateur de la Société déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la Société dissoute.

7) Que la comparante déclare qu'elle reprend tout l'actif de la Société et qu'elle s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point 6).

8) Que la liquidation de la Société est à considérer comme définitivement close.

9) Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants pour l'exécution de leur mandat.

10) Qu'il a été procédé à l'annulation des parts sociales de la Société dissoute.

11) Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de sept cent cinquante Euros.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ce dernier a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 25 juillet 2012. Relation GRE/2012/2781. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012108918/99.

(120146804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2012.

Zebra Luxco II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 169.025.

Changement suivant le contrat de cession de parts du 26 juin 2012:

- Ancienne situation associées:

ZIH Corp.: 20.000 parts sociales

- Nouvelle situation associée:

	Parts sociales
Zebra Luxco I S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B n° 169021, L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte	20.001
Total	20.001

Luxembourg.

Pour avis sincère et conforme

Pour Zebra Luxco II S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012106587/20.

(120144749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2012.

Palais d'Eté Restaurant Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9381 Moestroff, 4, route de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 104.759.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2012105832/10.

(120144066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2012.

Pan African Investment Holdings S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 22.237.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012105833/9.

(120144115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2012.

Parcip S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 34.584.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012105835/9.

(120144453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2012.

Park Lane S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 124.736.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M. Jadot / F. Bracke

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012105838/11.

(120144581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2012.

PDL Europe Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue J.P. Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 155.163.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PDL Europe Holdings S.à r.l

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012105839/11.

(120143980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2012.

Grove Holdings 1, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 120.584.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés qui a eu lieu à Luxembourg en date du 31 juillet 2012

L'assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée a décidé de clôturer la liquidation de la société Grove Holdings 1 et a constaté que ladite société a définitivement cessé d'exister.

Seconde résolution

L'assemblée a décidé que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant cinq ans auprès de la société SGG S.A. ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-65.906.

Troisième résolution

Les avoirs restants, capital et comptes courants actionnaires seront remis aux actionnaires après déduction des frais à la charge de la société Grove Holdings 1 survenant après sa liquidation.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 août 2012.

Référence de publication: 2012106266/23.

(120144655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2012.

PDL Europe Senior 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue J.P. Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 155.207.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PDL Europe Senior 1 S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012105840/11.

(120143976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2012.

PDL Europe Senior 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 155.170.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PDL Europe Senior 2 S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012105841/11.

(120143975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2012.

SMBC Nikko Bank (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 11.809.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de SMBC Nikko Bank (Luxembourg) S.A. (ci-après la «banque») qui s'est tenue le 30 juillet 2012 au siège social de la banque que

L'assemblée a pris note de la démission de M. John Pierre HETTINGER de sa fonction d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration de la banque au 31 mars 2012, de la nomination de M. Hiroshi KOBAYASHI comme Président du Conseil d'Administration de la banque pour la période du 1^{er} avril 2012 au 21 mai 2012 ainsi que de la démission de M. Hiroshi KOBAYASHI de sa fonction d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration au 21 mai 2012.

L'assemblée a approuvé la nomination de M. Shigeru TSURU, demeurant professionnellement au 6-5, Nihonbashi Kabuto-cho, Chuo-ku, Tokyo 103-8225, Japon, comme Administrateur et Président du Conseil d'Administration de la banque avec effet au 21 mai 2012.

L'assemblée a renouvelé le mandat d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration de la banque de M. Shigeru TSURU, demeurant professionnellement au 6-5, Nihonbashi Kabuto-cho, Chuo-ku, Tokyo 103-8225, Japon, pour une période se terminant à la date de la prochaine assemblée générale annuelle approuvant les comptes au 31 mars 2013.

L'assemblée a renouvelé les mandats d'Administrateur pour une période se terminant à la date de la prochaine assemblée générale annuelle approuvant les comptes au 31 mars 2013 de

- M. Eric STILMANT, demeurant professionnellement au 9A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.
- M. Masashi KAMO, demeurant professionnellement au 9A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

M. Eric STILMANT et M. Masashi KAMO, tous deux demeurant professionnellement au 9A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, sont nommés Administrateur délégué à la gestion journalière de la banque pour une période se terminant à la date de la prochaine assemblée générale annuelle approuvant les comptes au 31 mars 2013.

L'assemblée a renouvelé le mandat de KPMG Audit S.à.r.l., dont le siège social est sis 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, comme réviseur d'entreprises agréé pour une période se terminant à la date de la prochaine assemblée générale annuelle approuvant les comptes au 31 mars 2013.

Pour extrait conforme

Le 30 juillet 2012.

Référence de publication: 2012107090/32.

(120145316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2012.

PHR Investments Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 115.557.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012105846/9.

(120143962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2012.

Editus Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3670 Kayl, 208, rue de Noertzange.

R.C.S. Luxembourg B 12.138.

EXTRAIT

A l'issue du Conseil d'Administration du 4 avril 2012, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

1. Monsieur Claude Strasser, Président du Conseil d'Administration, le 27 septembre 1972 à Ettelbruck (L), demeurant au 33, rue docteur Klein L-9054 Ettelbruck, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2013.

2. Monsieur Jean-Claude Peltier, Vice-Président du Conseil d'Administration, né le 6 février 1947 à F-Paris, demeurant au 6 villa Soutine F-75014 Paris, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2013

3. Monsieur Joseph Glod, Administrateur, né le 31 janvier 1954 à Wiltz, demeurant au 7, Cité Raedelsbesch L-3314 Bergem, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2013.

4. Monsieur Paul Peckels, Administrateur, né le 13 juin 1965 à Luxembourg, demeurant au 24, rue Batty Weber L-2716 Luxembourg, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2013.

5. Monsieur Fabio Morvilli, Administrateur, né le 17 septembre 1956 à Rome, demeurant au 12, rue du Château L-7463 Pettingen, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2013.

6. Monsieur Pascal Garcia, Administrateur, né le 21 juillet 1958 à Paris, demeurant au 10, villa Vauvenargues 75018 Paris - France, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2013.

Luxembourg, le 4 avril 2012.

Claude Strasser / Jean-Claude Peltier

Président / Vice-président

Référence de publication: 2012107330/24.

(120146656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

Société Luxembourgeoise de Location, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3510 Dudelange, 10, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 11.485.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31/07/2012 à 15 H

La Société SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE LOCATION SARL a pris la résolution suivante:

Première résolution

Transfert du siège social de 53-55, rue de la Libération L-3511 DUDELANGE à 10, rue de la Libération L-3510 DUDELANGE.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous singé la présente minute

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 31/07/2012.

Mr Frédéric BOUCHE / Mme C. SIMON / Mme A. VERDE

Président / Secrétaire / Scrutateur

Référence de publication: 2012105887/18.

(120144191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2012.

J. Safra Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 144.056.

In the year two thousand twelve, on the thirty-first of July,
before Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED

SIB Management Holding (Bahamas) Ltd., a limited company incorporated in the Bahamas on 13 January 2004 under the name of "J. Safra Management Holding Ltd.", having its registered office at 1st Floor, Kings Court, Nassau, N-3944, Bahamas and registered with the Registrar General of the Commonwealth of the Bahamas under number 129.437-(B) (the "Sole Member"),

here represented by Mr. Michel Priester and Mr. Mathieu Beaumont, all two with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal given on 31 July 2012,

which proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholders and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the Sole Member of J. Safra Holdings Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 35, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 144.056, incorporated pursuant to a notarial deed on 31 December 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on 5 February 2009, number 253. The articles of association have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, on 15 June 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1867 on 26 July 2012 (hereafter the "Company").

The appearing party, represented as stated above, representing the entire share capital, requested the undersigned notary to act that the agenda of the meeting is as follows:

Agenda :

1. Increase of the share capital of the Company by two hundred thirteen million seven hundred forty-four thousand Euro (EUR 213,744,000) from its current amount of seventy million five hundred nine thousand six hundred eighty-eight Euro (EUR 70,509,688), represented by seventy million five hundred nine thousand six hundred eighty-eight (70,509,688) shares, consisting of seven million fifty thousand nine hundred sixty-eight (7,050,968) Class A Shares, seven million fifty thousand nine hundred sixty-eight (7,050,968) Class B Shares, seven million fifty thousand nine hundred sixty-eight (7,050,968) Class C Shares, seven million fifty thousand nine hundred sixty-eight (7,050,968) Class D Shares, seven million fifty thousand nine hundred sixty-eight (7,050,968) Class E Shares, seven million fifty thousand nine hundred sixty-eight (7,050,968) Class F Shares, seven million fifty thousand nine hundred sixty-eight (7,050,968) Class G Shares, seven million fifty thousand nine hundred sixty-eight (7,050,968) Class H Shares, seven million fifty thousand nine hundred sixty-eight (7,050,968) Class I Shares and seven million fifty thousand nine hundred seventy-six (7,050,976) Class J Shares, having a nominal of one Euro (EUR 1) each, up to two hundred eighty-four million two hundred fifty-three thousand six hundred eighty-eight Euro (EUR 284,253,688), through the issue of twenty-one million three hundred seventy-four thousand four hundred (21,374,400) new Class A Shares, twenty-one million three hundred seventy-four thousand four hundred (21,374,400) new Class B Shares, twenty-one million three hundred seventy-four thousand four hundred (21,374,400) new Class C Shares, twenty-one million three hundred seventy-four thousand four hundred (21,374,400) new Class D Shares, twenty-one million three hundred seventy-four thousand four hundred (21,374,400) new Class E Shares, twenty-one million three hundred seventy-four thousand four hundred (21,374,400) new Class F Shares, twenty-one million three hundred seventy-four thousand four hundred (21,374,400) new Class G Shares, twenty-one million three hundred seventy-four thousand four hundred (21,374,400) new Class H Shares, twenty-one million three hundred seventy-four thousand four hundred (21,374,400) new Class I Shares and twenty-one million three hundred seventy-four thousand four hundred (21,374,400) new Class J Shares, having a nominal value of one Euro (EUR 1) each, by a contribution in kind;
2. Subsequent amendment of article 5 of the articles of association of the Company.

The appearing party, represented as stated above, representing the entire share capital, takes the following resolutions:

First resolution

The sole member resolves to increase the share capital by two hundred thirteen million seven hundred forty-four thousand Euro (EUR 213,744,000) from its current value of seventy million five hundred nine thousand six hundred eighty-

eight Euro (EUR 70,509,688), represented by seventy million five hundred nine thousand six hundred eighty-eight (70,509,688) shares, consisting of seven million fifty thousand nine hundred sixty-eight (7,050,968) Class A Shares, seven million fifty thousand nine hundred sixty-eight (7,050,968) Class B Shares, seven million fifty thousand nine hundred sixty-eight (7,050,968) Class C Shares, seven million fifty thousand nine hundred sixty-eight (7,050,968) Class D Shares, seven million fifty thousand nine hundred sixty-eight (7,050,968) Class E Shares, seven million fifty thousand nine hundred sixty-eight (7,050,968) Class F Shares, seven million fifty thousand nine hundred sixty-eight (7,050,968) Class G Shares, seven million fifty thousand nine hundred sixty-eight (7,050,968) Class H Shares, seven million fifty thousand nine hundred sixty-eight (7,050,968) Class I Shares and seven million fifty thousand nine hundred seventy-six (7,050,976) Class J Shares, having a nominal of one Euro (EUR 1) each, up to two hundred eighty-four million two hundred fifty-three thousand six hundred eighty-eight Euro (EUR 284,253,688), through the issue of twenty-one million three hundred seventy-four thousand four hundred (21,374,400) new Class A Shares, twenty-one million three hundred seventy-four thousand four hundred (21,374,400) new Class B Shares, twenty-one million three hundred seventy-four thousand four hundred (21,374,400) new Class C Shares, twenty-one million three hundred seventy-four thousand four hundred (21,374,400) new Class D Shares, twenty-one million three hundred seventy-four thousand four hundred (21,374,400) new Class E Shares, twenty-one million three hundred seventy-four thousand four hundred (21,374,400) new Class F Shares, twenty-one million three hundred seventy-four thousand four hundred (21,374,400) new Class G Shares, twenty-one million three hundred seventy-four thousand four hundred (21,374,400) new Class H Shares, twenty-one million three hundred seventy-four thousand four hundred (21,374,400) new Class I Shares and twenty-one million three hundred seventy-four thousand four hundred (21,374,400) new Class J Shares, having a nominal value of one Euro (EUR 1) each.

Said new shares are entirely subscribed by the Sole Member, aforementioned, for a total amount of two hundred thirteen million seven hundred forty-four thousand nine Euro ninety-five cents (EUR 213,744,009.95), out of which:

- two hundred thirteen million seven hundred forty-four thousand Euro (EUR 213,744,000) shall be allocated to the share capital; and
- nine Euro ninety-five cents (EUR 9.95) shall be allocated to the share premium.

Said new shares have been fully paid up by the Sole Member, aforementioned, through a contribution in kind consisting of:

(i) six million sixty-five thousand seventy-nine (6,065,079) class B shares, with a par value of thirty-five Swiss cents (CHF 0.35) each, held by the Sole Member in Bank Sarasin & Cie AG, Basel, a public limited liability company existing under the laws of Switzerland, having its registered office at Elisabethenstrasse 62, CH-4051 Basel, Switzerland and registered with the Trade Register of the Canton Basel under number CH-270.8.000.003-8 (the "B Shares");

(ii) one thousand two hundred (1,200) shares, with a par value of one thousand Swiss francs (CHF 1,000) each, held by the Sole Member in Eichbaum Holding AG, a public limited liability company existing under the laws of Switzerland, having its registered office at Elisabethenstrasse 62, CH4051 Basel, Switzerland and registered with the Trade Register of the Canton Basel under number CH-270.3.001.762-5 (the "Eichbaum Shares").

The contribution of the B Shares and the Eichbaum Shares is valued at an aggregate value of two hundred thirteen million seven hundred forty-four thousand nine Euro ninety-five cents (EUR 213,744,009.95) out of which:

- the B Shares are valued at one hundred thirty-six million three hundred fifty thousand six hundred fifty-one Euro ninety-six cents (EUR 136,350,651.96); and
- the Eichbaum Shares are valued at seventy-seven million three hundred ninety-three thousand three hundred fifty-seven Euro ninety-nine cents (EUR 77,393,357.99),

as evidenced by a valuation certificate issued by the board of managers of the Company on 31 July 2012.

The evidence of the existence, holding, and free transferability of the shares of Bank Sarasin & Cie AG, Basel and its effective contribution is given to the undersigned notary by virtue of (i) a certificate delivered by an authorised representative of Banque Safra-Luxembourg on 31 July 2012 and (ii) a legal opinion from Maître Patrick Vogel from Fropier Renggli, delivered on 24 July 2012.

The evidence of the existence, holding, and free transferability of the shares of Eichbaum Holding AG and its effective contribution is given to the undersigned notary by virtue of a certificate delivered by an authorised representative of Eichbaum Holding AG on 31 July 2012.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the Sole Member resolves to amend article 5 of the articles of association of the Company which shall now read as follows:

" Art. 5. Share capital

5.1 The Company's share capital is set at two hundred eighty-four million two hundred fifty-three thousand six hundred eighty-eight Euro (EUR 284,253,688) represented by two hundred eighty-four million two hundred fifty-three thousand six hundred eighty-eight (284,253,688) shares, consisting of:

- a) twenty-eight million four hundred twenty-five thousand three hundred sixty-eight (28,425,368) Class A Shares;
- b) twenty-eight million four hundred twenty-five thousand three hundred sixty-eight (28,425,368) Class B Shares;
- c) twenty-eight million four hundred twenty-five thousand three hundred sixty-eight (28,425,368) Class C Shares;

- d) twenty-eight million four hundred twenty-five thousand three hundred sixty-eight (28,425,368) Class D Shares;
- e) twenty-eight million four hundred twenty-five thousand three hundred sixty-eight (28,425,368) Class E Shares;
- f) twenty-eight million four hundred twenty-five thousand three hundred sixty-eight (28,425,368) Class F Shares;
- g) twenty-eight million four hundred twenty-five thousand three hundred sixty-eight (28,425,368) Class G Shares;
- h) twenty-eight million four hundred twenty-five thousand three hundred sixty-eight (28,425,368) Class H Shares;
- i) twenty-eight million four hundred twenty-five thousand three hundred sixty-eight (28,425,368) Class I Shares; and
- j) twenty-eight million four hundred twenty-five thousand three hundred seventy-six (28,425,376) Class J Shares; having a nominal value of one Euro (EUR 1) each.

5.2 Under the terms and conditions provided by law, the Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 Any new shares to be paid for in cash will be offered by preference to the existing shareholder(s). In case of plurality of shareholders, such shares will be offered to the shareholders in proportion to the number of shares held by them in the Company's share capital. The board of managers shall determine the period of time during which such preferential subscription right may be exercised. However, the general meeting of shareholders, called to resolve upon an increase of the Company's share capital, may limit or suppress the preferential subscription right of the existing shareholder(s). Such resolution shall be adopted in the manner required for an amendment of these articles of association."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at ten thousand euro (EUR 10,000.-).

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof this deed is drawn up in Luxembourg, at the registered office of the Company, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, upon request of the proxyholder of the appearing party, this deed is worded in English, followed by a French version; and upon request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing party, said proxyholder appearing signed together with the notary this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le trente et un juillet,
par-devant Maître Joëlle Baden, notaire, de résidence à Luxembourg.

A COMPARU

SIB Management Holding (Bahamas) Ltd., une société à responsabilité limitée constituée aux Bahamas le 13 janvier 2004 sous le nom de "J. Safra Management Holding Ltd.", ayant son siège social à 1st Floor, Kings Court, Nassau, N-3944, Bahamas et inscrite au Registre Général du Commonwealth des Bahamas sous le numéro 129.437-(B) (l' «Associée Unique»),

ici représentée par M. Michel Priester et M. Mathieu Beaumont, demeurant tous les deux professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 31 juillet 2012.

Ladite procuration, signée ne varietur par le(s) mandataire(s) de la comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'Associée Unique de J. Safra Holdings Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social à 35, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 144.056, constituée suivant acte notarié en date du 31 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 5 février 2009, numéro 253. Les statuts ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 15 juin 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1867 du 26 juillet 2012 (ci-après la «Société»).

La comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire soussigné de prendre acte que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour :

1. Augmentation du capital social de la Société de deux cent treize millions sept cent quarante-quatre mille euros (EUR 213.744.000) de son montant actuel de soixante-dix millions cinq cent neuf mille six cent quatre-vingt-huit euros (EUR 70.509.688) représenté par soixante-dix millions cinq cent neuf mille six cent quatre-vingt-huit (70.509.688) parts sociales, consistant en sept millions cinquante mille neuf cent soixante-huit (7.050.968) Parts Sociales de Catégorie A, sept millions

cinquante mille neuf cent soixante-huit (7.050.968) Parts Sociales de Catégorie B, sept millions cinquante mille neuf cent soixante-huit (7.050.968) Parts Sociales de Catégorie C, sept millions cinquante mille neuf cent soixante-huit (7.050.968) Parts Sociales de Catégorie D, sept millions cinquante mille neuf cent soixante-huit (7.050.968) Parts Sociales de Catégorie E, sept millions cinquante mille neuf cent soixante-huit (7.050.968) Parts Sociales de Catégorie F, sept millions cinquante mille neuf cent soixante-huit (7.050.968) Parts Sociales de Catégorie G, sept millions cinquante mille neuf cent soixante-huit (7.050.968) Parts Sociales de Catégorie H, sept millions cinquante mille neuf cent soixante-huit (7.050.968) Parts Sociales de Catégorie I et sept millions cinquante mille neuf cent soixante-seize (7.050.976) Parts Sociales de Catégorie J, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, pour le porter à deux cent quatre-vingt-quatre millions deux cent cinquante-trois mille six cent quatre-vingt-huit euros (EUR 284.253.688), par l'émission de vingt-et-un millions trois cent soixante-quatorze mille quatre cents (21.374.400) nouvelles Parts Sociales de Catégorie A, vingt-et-un millions trois cent soixante-quatorze mille quatre cents (21.374.400) nouvelles Parts Sociales de Catégorie B, vingt-et-un millions trois cent soixante-quatorze mille quatre cents (21.374.400) nouvelles Parts Sociales de Catégorie C, vingt-et-un millions trois cent soixante-quatorze mille quatre cents (21.374.400) nouvelles Parts Sociales de Catégorie D, vingt-et-un millions trois cent soixante-quatorze mille quatre cents (21.374.400) nouvelles Parts Sociales de Catégorie E, vingt-et-un millions trois cent soixante-quatorze mille quatre cents (21.374.400) nouvelles Parts Sociales de Catégorie F, vingt-et-un millions trois cent soixante-quatorze mille quatre cents (21.374.400) nouvelles Parts Sociales de Catégorie G, vingt-et-un millions trois cent soixante-quatorze mille quatre cents (21.374.400) nouvelles Parts Sociales de Catégorie H, vingt-et-un millions trois cent soixante-quatorze mille quatre cents (21.374.400) nouvelles Parts Sociales de Catégorie I et vingt-et-un millions trois cent soixante-quatorze mille quatre cents (21.374.400) Parts Sociales de Catégorie J, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, par apport en nature;

2. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société.

La comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social, prend les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la Société de deux cent treize millions sept cent quarante-quatre mille euros (EUR 213.744.000) de son montant actuel de soixante-dix millions cinq cent neuf mille six cent quatre-vingt-huit euros (EUR 70.509.688) représenté par soixante-dix millions cinq cent neuf mille six cent quatre-vingt-huit (70.509.688) parts sociales, consistant en sept millions cinquante mille neuf cent soixante-huit (7.050.968) Parts Sociales de Catégorie A, sept millions cinquante mille neuf cent soixante-huit (7.050.968) Parts Sociales de Catégorie B, sept millions cinquante mille neuf cent soixante-huit (7.050.968) Parts Sociales de Catégorie C, sept millions cinquante mille neuf cent soixante-huit (7.050.968) Parts Sociales de Catégorie D, sept millions cinquante mille neuf cent soixante-huit (7.050.968) Parts Sociales de Catégorie E, sept millions cinquante mille neuf cent soixante-huit (7.050.968) Parts Sociales de Catégorie F, sept millions cinquante mille neuf cent soixante-huit (7.050.968) Parts Sociales de Catégorie G, sept millions cinquante mille neuf cent soixante-huit (7.050.968) Parts Sociales de Catégorie H, sept millions cinquante mille neuf cent soixante-huit (7.050.968) Parts Sociales de Catégorie I et sept millions cinquante mille neuf cent soixante-seize (7.050.976) Parts Sociales de Catégorie J, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, pour le porter à deux cent quatre-vingt-quatre millions deux cent cinquante-trois mille six cent quatre-vingt-huit euros (EUR 284.253.688), par l'émission de vingt-et-un millions trois cent soixante-quatorze mille quatre cents (21.374.400) nouvelles Parts Sociales de Catégorie A, vingt-et-un millions trois cent soixante-quatorze mille quatre cents (21.374.400) nouvelles Parts Sociales de Catégorie B, vingt-et-un millions trois cent soixante-quatorze mille quatre cents (21.374.400) nouvelles Parts Sociales de Catégorie C, vingt-et-un millions trois cent soixante-quatorze mille quatre cents (21.374.400) nouvelles Parts Sociales de Catégorie D, vingt-et-un millions trois cent soixante-quatorze mille quatre cents (21.374.400) nouvelles Parts Sociales de Catégorie E, vingt-et-un millions trois cent soixante-quatorze mille quatre cents (21.374.400) nouvelles Parts Sociales de Catégorie F, vingt-et-un millions trois cent soixante-quatorze mille quatre cents (21.374.400) nouvelles Parts Sociales de Catégorie G, vingt-et-un millions trois cent soixante-quatorze mille quatre cents (21.374.400) nouvelles Parts Sociales de Catégorie H, vingt-et-un millions trois cent soixante-quatorze mille quatre cents (21.374.400) nouvelles Parts Sociales de Catégorie I et vingt-et-un millions trois cent soixante-quatorze mille quatre cents (21.374.400) Parts Sociales de Catégorie J, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

Les nouvelles parts sociales ont été entièrement souscrites par l'Associée Unique, susmentionnée, pour un montant total de deux cent treize millions sept cent quarante-quatre mille neuf euros quatre-vingt-quinze centimes (EUR 213.744.009,95), dont:

- deux cent treize millions sept cent quarante-quatre mille euros (EUR 213.744.000) ont été affectés au capital social;
- et,
- neuf euros quatre-vingt-quinze centimes (EUR 9,95) ont été affectés à la prime d'émission.

Les nouvelles parts sociales ont été entièrement libérées par l'Associée Unique, susmentionnée, par un apport en nature de:

- (i) six millions soixante-cinq mille soixante-dix-neuf (6,065,079) actions de catégorie B, ayant une valeur nominale de trente-cinq centimes suisses (CHF 0,35) chacune, détenues par l'Associée Unique dans Bank Sarasin & Cie AG, Basel, une société anonyme existante sous les lois de la Suisse, ayant son siège social au Elisabethenstrasse 62, CH-4051 Bâle, Suisse et inscrite au Registre de Commerce du Canton Bâle sous le numéro CH-270.8.000.003-8 (les "Actions B");

(ii) mille deux cents (1,200) actions, ayant une valeur nominale de mille francs suisse (CHF 1.000) chacune, détenues par l'Associée Unique dans Eichbaum Holding AG, une société anonyme existante sous les lois de la Suisse, ayant son siège social au Elisabethenstrasse 62, CH-4051 Bâle, Suisse et inscrite au Registre de Commerce du Canton Bâle sous le numéro CH270.3.001.762-5 (les "Actions Eichbaum").

L'apport des Actions B et des Actions Eichbaum est évalué à une valeur totale à deux cent treize millions sept cent quarante-quatre mille neuf euros quatre-vingt-quinze centimes (EUR 213.744.009,95), dont:

- les Actions B sont évaluées à cent trente-six million trois cent cinquante mille six cent cinquante et un euros et quatre-vingt-seize centimes (EUR 136.350.651,96); et

- les Actions Eichbaum sont évaluées à soixante-dix-sept millions trois cent quatre-vingt-treize mille trois cent cinquante-sept euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes (EUR 77.393.357,99),

tel que confirmé par un certificat de valeur émis par le conseil de gérance de la Société le 31 juillet 2012.

La preuve de l'existence, de la détention et de la libre cessibilité des Actions B, ainsi que de l'effectivité de leur apport a été fournie au notaire soussigné en vertu (i) d'un certificat délivré par un représentant autorisé de Banque Safra-Luxembourg, le 31 juillet 2012 et (ii) d'un avis juridique de Maître Patrick Vogel de Froiep Renggli, délivré le 24 juillet 2012.

La preuve de l'existence, de la détention et de la libre cessibilité des Actions Eichbaum, ainsi que de l'effectivité de leur apport a été fournie au notaire soussigné en vertu d'un certificat délivré par un représentant autorisé d'Eichbaum Holding AG, le 31 juillet 2012.

Deuxième résolution:

A la suite de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société qui a désormais la teneur suivante:

« Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à deux cent quatre-vingt-quatre millions deux cent cinquante-trois mille six cent quatre-vingt-huit euros (EUR 284.253.688), représenté par deux cent quatre-vingt-quatre millions deux cent cinquante-trois mille six cent quatre-vingt-huit (284.253.688) parts sociales, consistant en:

- a) vingt-huit millions quatre cent vingt-cinq mille trois cent soixante-huit (28.425.368) Parts Sociales de Catégorie A;
- b) vingt-huit millions quatre cent vingt-cinq mille trois cent soixante-huit (28.425.368) Parts Sociales de Catégorie B;
- c) vingt-huit millions quatre cent vingt-cinq mille trois cent soixante-huit (28.425.368) Parts Sociales de Catégorie C;
- d) vingt-huit millions quatre cent vingt-cinq mille trois cent soixante-huit (28.425.368) Parts Sociales de Catégorie D;
- e) vingt-huit millions quatre cent vingt-cinq mille trois cent soixante-huit (28.425.368) Parts Sociales de Catégorie E;
- f) vingt-huit millions quatre cent vingt-cinq mille trois cent soixante-huit (28.425.368) Parts Sociales de Catégorie F;
- g) vingt-huit millions quatre cent vingt-cinq mille trois cent soixante-huit (28.425.368) Parts Sociales de Catégorie G;
- h) vingt-huit millions quatre cent vingt-cinq mille trois cent soixante-huit (28.425.368) Parts Sociales de Catégorie H;
- i) vingt-huit millions quatre cent vingt-cinq mille trois cent soixante-huit (28.425.368) Parts Sociales de Catégorie I; et
- j) vingt-huit millions quatre cent vingt-cinq mille trois cent soixante-seize (28.425.376) Parts Sociales de Catégorie J; ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

5.2 Aux termes et conditions prévus par la loi, le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

5.3 Toutes nouvelles Parts Sociales à payer en espèces seront offertes par préférence à l'associé/aux associés existant (s). Dans le cas où plusieurs associés existent, ces Parts Sociales seront offertes aux associés en proportion du nombre de Parts Sociales détenues par eux dans le capital social de la Société. Le conseil de gérance devra déterminer le délai pendant lequel ce droit de souscription préférentiel pourra être exercé. Toutefois, l'assemblée générale des associés, appelée à délibérer sur une augmentation du capital social de la Société, peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel à l'associé/aux associés existant(s). Une telle décision devra être prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.»

Evaluation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge sont évalués à environ dix mille euros (EUR 10.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ce dernier a signé le présent acte avec le notaire. Signé: M. PRIESTER, M. BEAUMONT et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 août 2012. LAC / 2012 / 37733. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Releveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 16 août 2012.

Référence de publication: 2012105722/286.

(120144575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2012.

ConAgra Foods Global Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 100.002,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 151.838.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-seventh day of July.

Before Us, Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed,

There appeared

ConAgra Foods Luxembourg Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 151.843,

hereby represented by Nicolas Marchand, avocat, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under a private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to record the following:

I. The appearing party is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of ConAgra Foods Global Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 151.838, and having a share capital of USD 100,000.- (the Company). The Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on March 5, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 828 on April 22, 2010. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since then.

II. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of two United States dollars (USD 2.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of one hundred thousand United States dollars (USD 100,000.-), represented by hundred thousand (100,000) shares in registered form, having a par value of one United States dollar (USD 1.-) each, to one hundred thousand two United States dollars (USD 100,002.-) by way of issuance of two (2) new shares, with a par value of one United States dollar (USD 1.-) each and having the same rights and obligations as the existing shares.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription – Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes to two (2) new shares with a par value of one United States dollar (USD 1.-) each, and fully pays them up by way of a contribution in kind consisting of a receivable in aggregate amount of one million six hundred thousand United States dollar (USD 1,600,000.-) that the Sole Shareholder has towards the Company (the Contribution).

The Contribution shall be allocated as follows:

- an amount of two United States dollar (USD 2.-) is allocated to the share capital account of the Company; and
- an amount of one million five hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-eight United States dollar (USD 1,599,998.-) is allocated to the share premium account of the Company.

The valuation of the Contribution is evidenced inter alia, by (i) an interim balance sheet of the Sole Shareholder dated July 22, 2012 (the Balance Sheet) signed for approval by the management of the Sole Shareholder and (ii) a valuation certificate issued by the Sole Shareholder and acknowledged and approved by the management of the Company.

It results from such certificate that, on the date of such certificate that:

- "The Sole Shareholder is the legal and beneficial owner of the Contribution;
- The Contribution is certain and will be due and payable on its due date without deduction (certain, liquide et exigible);
- The Sole Shareholder is solely entitled to the Contribution and possesses the power to dispose of the Contribution;
- The Contribution is not encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct on the Contribution and the Contribution is not subject to any attachment;
- There exist no rights by virtue of which any person may be entitled to demand that the Contribution be transferred to him;
- According to the applicable law and respective articles of association or other organizational documents, as amended, the Contribution is freely transferable;
- All formalities required in Luxembourg or any relevant jurisdiction subsequent to the contribution in kind of the Contribution to the Company will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind;
- All corporate, regulatory and other approvals for the execution, delivery and performance of the Contribution to the Company, as the case may be, have been obtained or, in the case of the Sole Shareholder will be obtained in a manner permitted by the laws of the jurisdiction in which the Sole Shareholder is registered;
- Based on generally accepted accounting principles, the Contribution contributed to the Company per the attached Balance Sheet is valued at least at one million six hundred thousand United States dollar (USD 1,600,000.-). Since the Balance Sheet, no material changes have occurred which would have depreciated the value of the contribution made to the Company; and
- All formalities to transfer the legal ownership of the Contribution contributed to the Company have been or will be accomplished by the Sole Shareholder and upon the contribution of the Contribution by the Sole Shareholder to the Company, the Company will become the full owner of the Contribution."

Such certificate, after having been signed signature ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole shareholder resolves to amend article 5.1. of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

" **5.1.** The share capital is set at one hundred thousand two United States dollars (USD 100,002.-), represented by one hundred thousand two (100,002) shares in registered form, having a par value of one United States dollar (USD 1.-) each, all subscribed and fully paid-up."

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each individually, with full power of substitution (i) to proceed on behalf and in the name of the Company with the registration of the newly issued shares in the share register of the Company (including for the avoidance of doubt, the signature of the said register) and (ii) to see to any formalities in connection therewith, if any.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand five hundred Euros (EUR 2,500.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède :

L'an deux mille douze, le vingt-septième jour du mois de juillet.

Par-devant Nous, Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, qui restera le dépositaire des présentes.

A comparu :

ConAgra Foods Luxembourg Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie selon les lois de Luxembourg, dont le siège social se situe au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.843,

ici représentée par Nicolas Marchand, avocat, de résidence professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. La partie comparante est l'associé unique (l'Associé Unique) de ConAgra Foods Global Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie selon les lois de Luxembourg, dont le siège social se situe au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.838 et dont le capital social s'élève à cent mille dollars américains (USD 100.000,-) (la Société). La Société a été constituée le 5 mars 2010 suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié le 22 avril 2010 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 828. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis lors.

II. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux dollars américains (USD 2,-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de cent mille dollars américains (USD 100.000,-) représenté par cent mille (100.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune, à cent mille deux dollars américains (USD 100.002,-) par l'émission de deux (2) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation de capital comme suit:

Souscription - Paiement

Sur ce, l'Associé Unique, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à deux (2) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en nature consistant en une créance d'un montant total d'un million six cent mille dollars américains (USD 1.600.000,-) que l'Associé Unique détient envers la Société (l'Apport).

L'Apport sera affecté de la manière suivante:

- un montant de deux dollars américains (USD 2,-) est affecté au compte de capital social de la Société; et
- un montant de un million cinq cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit dollars américains (USD 1.599.998,-) est affecté au compte de prime d'émission de la Société.

L'estimation de l'Apport est constatée par, entre autres, (i) un bilan intérimaire de l'Associé Unique daté du 22 juillet 2012 (le Bilan) signé pour approbation par la gérance de l'Associé Unique et (ii) un certificat d'apport émis par l'Associé Unique et reconnu et approuvé par la gérance de la Société.

Il résulte du présent certificat que, à la date du certificat:

- «l'Associé Unique est le propriétaire légal et le bénéficiaire économique de l'Apport.
- l'Apport est certain, liquide et exigible;
- l'Associé Unique est le seul propriétaire de l'Apport et possède le droit d'en disposer;
- L'Apport n'est pas grevé d'un nantissement ou d'un usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un nantissement ou un usufruit sur l'Apport et l'Apport ne fait l'objet d'aucune sûreté;
- Il n'existe aucun droit en vertu duquel une personne serait autorisée à demander que l'Apport lui soient cédé;
- Conformément au droit applicable et aux statuts ou tous autres documents sociétaires, tels que modifiés, l'Apport est librement cessible;
- Toutes les formalités requises au Luxembourg ou dans toute juridiction compétente suite à l'apport en nature de l'Apport à la Société seront effectuées dès réception d'une copie certifiée de l'acte notarié documentant cet apport en nature;
- Toutes les approbations concernant l'exécution et le transfert de l'Apport à la Société, selon le cas, ont été obtenues ou, dans le cas de l'Associé Unique, seront obtenues d'une manière permise par les lois de la juridiction dans laquelle l'Associé Unique est immatriculé;

- Se basant sur des principes comptables généralement acceptés, l'Apport apporté à la Société selon le Bilan annexé est estimé au moins à un million six cent mille dollars américains (USD 1.600.000,-) et depuis cette évaluation, il n'y a pas eu de changements matériels qui auraient déprécié la valeur de l'apport fait à la Société; et

- Toutes les formalités pour transférer la propriété légale de l'Apport apportée à la Société ont été ou seront accomplies par l'Associé Unique et sur la contribution de l'Apport par l'Associé Unique à la Société, la Société deviendra le plein propriétaire de l'Apport»

Ledit Certificat, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis aux formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.1.** Le capital social de la Société est fixé à cent mille deux dollars américains (USD 100.002,-), représenté par cent mille deux (100.002) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et donner pouvoir à tout gérant de la Société, chacun individuellement, avec plein pouvoir de substitution (i) de procéder au nom et pour compte de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société (y compris en tout état de cause, la signature dudit registre) et (ii) de veiller à l'exécution de toutes les formalités y afférentes, le cas échéant.

Estimation des frais

Le montant des dépenses, frais, et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ deux mille cinq cents Euros (EUR 2.500,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, en foi de quoi, le présent acte passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire a signé ensemble avec nous, le notaire, l'original du présent acte.

Signé: N. MARCHAND et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 août 2012. Relation: LAC/2012/37274. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 16 août 2012.

Référence de publication: 2012106136/192.

(120144717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2012.

Michelin Luxembourg SCS, Société en Commandite simple.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 96.546.

L'an deux mille douze, le vingt-sept juillet;

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

Ont comparu:

1. La société Compagnie Financière du Groupe Michelin, «Senard et Cie», société en commandite par actions de droit suisse, immatriculée au Service du registre du commerce du canton de Fribourg à Fribourg sous le numéro CH-217-0-136115-2, avec siège social à CH 1763 Granges-Paccot, 10 route Louis-Braille,

ici représentée par Maître Marine LEONARDIS, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée; et

2. La société NITOR S.A., société anonyme de droit suisse, immatriculée au Service du registre du commerce du canton de Fribourg à Fribourg sous le numéro CH-217-0-136153-8, avec siège social à CH 1763 Granges-Paccot, 10 route Louis-Braille

ici représentée par Maître Marine LEONARDIS, préqualifiée, en vertu d'une procuration sous seing privée.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire, resteront annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Les deux sociétés comparantes ont déclaré que la comparante sub 1) est l'associée commanditée détenant quatre-vingt-dix-huit mille (98.000) parts sociales et la comparante sub 2) est l'associée commanditaire détenant deux mille (2.000) parts sociales de la société en commandite simple Michelin Luxembourg SCS, ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96546, constituée suivant acte reçu par Maître Léon Thomas, dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 31 octobre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1175, du 10 novembre 2003, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par devant le notaire instrumentant, en date du 16 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 562, du 16 mars 2010 (la «Société»).

Les deux comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, représentant l'intégralité du capital social de la Société d'un million d'euros (EUR 1.000.000) représenté par cent mille (100.000) parts sociales de mille euros (EUR 1.000) chacune, ont déclaré au notaire se constituer en assemblée générale extraordinaire de la Société sans convocation formelle préalable, chacune d'elles confirmant avoir eu connaissance de l'ordre du jour au préalable et renoncer à tous droits, moyens et actions découlant de l'absence de convocation formelle.

L'ordre du jour de la présente assemblée générale est le suivant:

Ordre du jour

1) Suite au changement de la dénomination sociale de l'associé commandité de la Société, modification de l'article 6 des statuts lequel aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à un million d'euros (EUR 1.000.000,-) divisé en deux classes de parts sociales comprenant quatre-vingt-dix-huit mille (98.000) parts sociales commanditées et deux mille (2.000) parts sociales commanditaires, avec une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, chacune d'elles entièrement libérée.

Les parts sociales nouvellement définies de la Société se répartissent comme suit:

1. La société NITOR S.A.: deux mille (2.000) parts sociales commanditaires;
2. La Compagnie Financière du Groupe Michelin, «Senard et Cie»: quatre-vingt-dix-huit mille (98.000) parts sociales commanditées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales de chaque classe seront identiques sauf stipulation contraire dans la Loi ou dans les présents statuts.»

2) Révocation des membres du conseil de surveillance de la Société, Monsieur Marc HENRY, Monsieur Jean-Noël QUILLET et Monsieur Bernard GERARDIN et décharge (quitus) accordée pour l'exercice de leur mandat de membres du conseil de surveillance.

3) Suppression de l'organe du conseil de surveillance.

4) Suite à la suppression de l'organe du conseil de surveillance, suppression de l'article 15 des statuts.

5) Suite à la suppression de l'article 15 des statuts, renumérotation subséquente des articles 16 à 21 des statuts, lesquels seront dorénavant numérotés articles 15 à 20 des statuts.

6) Suite à la suppression de l'organe du conseil de surveillance, modification de l'article 16 (nouveau) paragraphe 2 lequel aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 16. (nouveau) paragraphe 2.** Les comptes annuels dressés par le Gérant seront arrêtés par ce dernier et pourront être soumis à un réviseur d'entreprises externe nommé par l'assemblée des Associés. Si la Loi le requiert, un réviseur d'entreprises doit être nommé par une assemblée des Associés.»

7) Divers

L'assemblée se considérant dûment constituée et convoquée, a pris, à la suite des délibérations sur l'ordre du jour ci-dessus, à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale a décidé, suite au changement de la dénomination sociale de l'associé commandité de la Société, de modifier l'article 6 des statuts de la Société, afin de lui donner le contenu suivant:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à un million d'euros (EUR 1.000.000,-) divisé en deux classes de parts sociales comprenant quatre-vingt-dix-huit mille (98.000) parts sociales commanditées et deux mille (2.000) parts sociales commanditaires, avec une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, chacune d'elles entièrement libérée.

Les parts sociales nouvellement définies de la Société se répartissent comme suit:

1. La société NITOR S.A.: deux mille (2.000) parts sociales commanditaires;
2. La Compagnie Financière du Groupe Michelin, «Senard et Cie»: quatre-vingt-dix-huit mille (98.000) parts sociales commanditées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales de chaque classe seront identiques sauf stipulation contraire dans la Loi ou dans les présents statuts.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale a décidé de révoquer les membres du conseil de surveillance de la Société, Monsieur Marc HENRY, Monsieur Jean-Noël QUILLET et Monsieur Bernard GERARDIN et de leur accorder décharge (quitus) pour l'exercice de leur mandat de membres du conseil de surveillance.

Troisième résolution

L'assemblée générale a décidé de supprimer l'organe du conseil de surveillance de la Société.

Quatrième résolution

En conséquence de la suppression de l'organe du conseil de surveillance de la Société, l'assemblée générale a décidé de supprimer l'article 15 des statuts et de renuméroter les articles 16 à 21 des statuts, lesquels seront dorénavant numérotés articles 15 à 20 des statuts.

Cinquième résolution

En conséquence de la suppression de l'organe du conseil de surveillance de la Société, l'assemblée générale a par ailleurs décidé de modifier l'article 16 (nouveau) paragraphe 2 lequel aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 16. (nouveau) paragraphe 2.** Les comptes annuels dressés par le Gérant seront arrêtés par ce dernier et pourront être soumis à un réviseur d'entreprises externe nommé par l'assemblée des Associés. Si la Loi le requiert, un réviseur d'entreprises doit être nommé par une assemblée des Associés.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée générale fut déclarée close.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison du présent acte est évalué à environ EUR 1.000,- (mille euros).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle le français et l'anglais, déclare par les présentes, qu'à la requête des parties comparantes le présent acte est rédigé en français suivi d'une version anglaise; à la requête des mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire des parties comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Suit la traduction anglaise du texte français

In the year two thousand and twelve, on the twenty-seventh day of July,

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

There appeared:

1. The partnership Compagnie Financière du Groupe Michelin, «Senard et Cie», a partnership limited by shares governed by Swiss law, registered with the Service of the Register of commerce of the canton of Fribourg in Fribourg under the number CH-217-0-136115-2, with registered address at CH 1763 Granges-Paccot, 10 route Louis-Braille,

here represented by Me Marine LEONARDIS, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney under private seal; and

2. The company NITOR S.A., a public limited liability company governed by Swiss law, registered with the Service of the Register of commerce of the canton of Fribourg in Fribourg under the number CH-217-0-136153-8, with registered address at CH 1763 Granges-Paccot, 10 route Louis-Braille,

here represented by Me Marine LEONARDIS, prenamed, by virtue of a power of attorney under private seal.

The said powers of attorneys, after having been signed ne varietur by the attorney and the notary public, will remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

The two appearing persons stated that the appearing person sub 1) is the general partner holding ninety-eight thousand (98,000) partnership units and the appearing person sub 2) is the limited partner holding two thousand (2,000) partnership units of the limited partnership Michelin Luxembourg SCS, having its registered office at L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, registered with the register of commerce and companies Luxembourg under the number B 96546, constituted by a deed of Me Léon Thomas known as Tom METZLER, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie, on 31st October 2003, published in the Luxembourg official gazette ("Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association"), number 1175, on 10th November 2003, which articles of association have been amended pursuant to a deed received by the

undersigned notary, on 16th December 2009, registered with the Luxembourg official gazette (“Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations”) under number 562 on 16th March 2010 (the “Company”).

The two appearing entities, represented as here above stated, representing the entire Company’s capital of one million euro (EUR 1,000,000) represented by one hundred thousand (100,000) partnership units of one thousand euros (EUR 1,000) each, explained to the notary that they convene in an extraordinary general meeting of the Company in the absence of a prior formal convening notice, each of them confirming having had knowledge of the agenda in advance and waiving any rights, means and actions resulting from the absence of a formal convening notice.

The agenda of the present meeting is the following:

Agenda

1) Further to the change of the name of the Company’s unlimited partner, amendment of article 6 of the articles of association which will henceforth have the following wording:

“ **Art. 6.** The Partnership’s capital is set at one million euros (EUR 1,000,000.-), divided into two classes of partnership units comprising ninety-eight thousand (98,000) unlimited partnership units (parts commanditées) and two thousand (2,000) limited partnership units (parts commanditaires), with a par value of ten euros (EUR 10.-) each, each one of them fully paid up.

The newly defined partnership units of the Partnership are allocated as follows:

1. The company NITOR S.A.: two thousand (2,000) limited partnership units;
2. Compagnie Financière du Groupe Michelin, «Senard et Cie»: ninety-eight thousand (98,000) unlimited partnership units.

Each class of partnership units entitles to the same rights and privileges, save where otherwise provided by the Law or the present articles of association.”

2) Revocation of the members of the supervisory board of the Company, Mr. Marc HENRY, Mr. Jean-Noël QUILLET and Mr. Bernard GERARDIN and discharged (quitus) granted to them for the performance of their mandate.

3) Suppression of the corporate body of the supervisory board.

4) As a consequence of the suppression of the corporate body of the supervisory board, suppression of article 15 of the articles of association.

5) As a consequence of the suppression of article 15 of the articles of association, renumbering of articles 16 to 21 of the articles of association which shall henceforth be numbered articles 15 to 20 of the articles of association.

6) As a consequence of the suppression of the corporate body of the supervisory board, amendment of the (new) article 16 paragraphe2, which shall henceforth be worded as follows:

“ **Art. 16. (new) paragraph 2.** The annual accounts up by the General Partner will be approved by the General Partner and may be submitted to an external auditor appointed by a general meeting of partners. An external auditor must be appointed by a general meeting of partners, if the Law so requires.”

7) Miscellaneous

The general meeting, considering itself validly constituted and called, upon deliberation, made with a unanimous consent, the following resolution:

First resolution

The general meeting resolved, further to the change of the name of the Company’s unlimited partner, to amend article 6 of the articles of association of the Company, so as to give it the following wording:

“ **Art. 6.** The Partnership’s capital is set at one million euros (EUR 1,000,000.-), divided into two classes of partnership units comprising ninety-eight thousand (98,000) unlimited partnership units (parts commanditées) and two thousand (2,000) limited partnership units (parts commanditaires), with a par value of ten euros (EUR 10.-) each, each one of them fully paid up.

The newly defined partnership units of the Partnership are allocated as follows:

1. The company NITOR S.A.: two thousand (2,000) limited partnership units;
2. Compagnie Financière du Groupe Michelin, «Senard et Cie»: ninety-eight thousand (98,000) unlimited partnership units.

Each class of partnership units entitles to the same rights and privileges, save where otherwise provided by the Law or the present articles of association.”

Second resolution

The general meeting resolved to revoke the members of the supervisory board of the Company, Mr. Marc HENRY, Mr. Jean-Noël QUILLET and Mr. Bernard GERARDIN and to grant them (quitus) for the performance of their mandate.

Third resolution

The general meeting resolved to suppress the corporate body of the supervisory board of the Company.

Fourth resolution

As a consequence of the suppression of the corporate body of the supervisory board, the general meeting resolved to suppress article 15 of the articles of association and to renumber articles 16 to 21 of the articles of association, which shall henceforth be numbered articles 15 to 20 of the articles of association.

Fifth resolution

As a consequence of the suppression of the corporate body of the supervisory board, the general meeting resolved to amend the (new) article 16 paragraphe2, which shall henceforth be worded as follows:

“ **Art. 16. (new) paragraphe 2.** The annual accounts up by the General Partner will be approved by the General Partner and may be submitted to an external auditor appointed by a general meeting of partners. An external auditor must be appointed by a general meeting of partners, if the Law so requires.”

There being no further items on the agenda, the meeting was closed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs by reason of the present deed, is approximately EUR 1,000.- (one thousand Euros).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks French and English, states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in French followed by an English version; on request of the same appearing parties, and in case of discrepancies between the French and the English text, the French version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing parties, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Signé: M. LEONARDIS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1 août 2012. LAC/2012/36679. Reçu soixante-quinze euros 75.00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 16 août 2012.

Référence de publication: 2012106384/205.

(120144993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2012.

PDL Europe Subs S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue J.P. Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 155.191.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PDL Europe Subs S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012105842/11.

(120144060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2012.

Peters-Sports S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1899 Kockelscheuer, 6C, route de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 39.142.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012105844/10.

(120143990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2012.

PGF II (Lime) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 132.735.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 août 2012.

Référence de publication: 2012105845/10.

(120144334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2012.

Piccat Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 139.855.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PICCAT INVESTMENTS S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012105847/11.

(120144493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2012.

HOLTA Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 39.061.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 4 juillet 2012

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de:

- Monsieur Gabriel TACK, employé privé, demeurant 240 Meensesteenweg à B-8870 Izegem;
- Lux Konzern S.à.r.l., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, dont le représentant permanent est Monsieur Peter VAN OSPTAL, demeurant professionnellement 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg;
- Lux Business Management S.à.r.l., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, dont le représentant permanent est Monsieur Gerard VAN HUNEN, demeurant professionnellement 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012.

L'Assemblée renouvelle également le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Ce mandat prendra fin lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012.

Luxembourg, le 4 juillet 2012.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012107443/23.

(120146195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

Pilet International S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 33.484.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012105848/10.

(120144283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2012.

Luxco Holdings CEP II S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.441.222,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 161.050.

Extrait des résolutions prises par les associés de la Société en date du 10 août 2012:

Les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- Nomination de M. Todd Freebern, résidant professionnellement au 717, Fifth Avenue, 26^{ème} étage, NY10022, New York, États-Unis d'Amérique, né le 6 juin 1975 à New York (États - Unis d'Amérique), en qualité de gérant de catégorie A de la Société, avec effet au 1^{er} août 2012 et pour une durée indéterminée (en remplacement de M. Dan Katsikas, démissionnaire).

Le conseil de gérance se compose dorénavant comme suit:

- M. Todd Freebern, gérant de catégorie A
- Mme. Sally Ann Rocker, gérant de catégorie A
- M. Robert Andrew Quinn, gérant de catégorie B
- M. Simon Barnes, gérant de catégorie B
- M. Jens Hoellermann, gérant de catégorie B
- M. Ian Kent, gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Jens Hoellermann

Un mandataire / Manager

Référence de publication: 2012108384/25.

(120146274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

Pizzeria-Restaurant I Trulli S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 22, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 59.243.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012105849/10.

(120144524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2012.

Plastiflex Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 38.182.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012105850/11.

(120144514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2012.

Postgame Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 129.389.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012105852/9.

(120144436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2012.

Hibiscus S.A.- SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 37.665.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale du 20 août 2012 a pris note du non-renouvellement de candidature de Madame Michelle DEL-FOSSÉ aux fonctions d'administrateur de la société et a nommé en remplacement:

- Madame Stéphanie GRISIUS, Administrateur, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012.

L'assemblée générale du 20 août 2012 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, employée privée, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Monsieur Laurent HEILIGER, Administrateur, Président, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012.

L'assemblée générale du 20 août 2012 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012.

Luxembourg, le 20 août 2012.

Pour HIBISCUS S.A.,SPF

Société anonyme de Gestion de Patrimoine Familial

Référence de publication: 2012107439/24.

(120146614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

Procable S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6947 Niederanven, 7, Z.I. Bombicht.

R.C.S. Luxembourg B 118.695.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012105853/10.

(120144207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2012.

Prodima, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8140 Bridel, 42A, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 42.915.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012105854/10.

(120144611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2012.

Quinn Group Luxembourg Hotels S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 8.863.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 103.794.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2012.

Référence de publication: 2012105858/10.

(120144171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2012.

Triple G S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 2, rue de Drinklange.

R.C.S. Luxembourg B 114.611.

L'an deux mille douze, le six août.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Frédéric GIROTTO, commerçant, demeurant à B-4340 Awans, 41, rue Auguste Deltour.

2.- Monsieur Franco GIROTTO, commerçant, demeurant à B-4400 Flémalle, 211, avenue du Fort.

Lesquels comparants ont exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

Qu'ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée TRIPLE G S.à r.l., avec siège social à L-9570 Wiltz, 36, rue des Tondeurs, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 114611 (NIN 2006 2405 458).

Que ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire Emile SCHLESSER, de résidence à Luxembourg, en date du 21 février 2006, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1069 du 1^{er} juin 2006, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire Anja HOLTZ, alors de résidence à Wiltz, en date du 13 juin 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1995 du 16 août 2008.

Que le capital social de la société s'élève à douze mille cinq cents Euros (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq Euros (€ 125.-) chacune, attribuées aux associés comme suit:

1.- Monsieur Frédéric GIROTTO, prénommé, quatre-vingt-dix-huit parts sociales	98
2.- Monsieur Franco GIROTTO, prénommé, deux parts sociales	<u>2</u>
Total: cent parts sociales	100

Ensuite les comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

Les associés décident de transférer le siège social de la société de Wiltz à Troisvierges et par conséquent de modifier la première phrase de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 5. (Première phrase). Le siège social est établi à Troisvierges.

Deuxième résolution

Les associés décident de fixer la nouvelle adresse de la société à L-9911 Troisvierges, 2, rue de Drinklange.

Troisième résolution

Les associés décident de modifier l'article 6 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125.-) chacune.

Les parts sociales sont attribuées aux associés comme suit:

1.- Monsieur Frédéric GIROTTO, commerçant, demeurant à B-4340 Awans, 41, rue Auguste Deltour, quatre-vingt-dix-huit parts sociales	98
2.- Monsieur Franco GIROTTO, commerçant, demeurant à B-4400 Flémalle, 211, avenue du Fort, deux parts sociales	<u>2</u>
Total: cent parts sociales	100

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant d'après leurs noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. GIROTTO, F. GIROTTO, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 10 août 2012. Relation: ECH/2012/1382. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): D. SPELLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 21 août 2012.

Référence de publication: 2012107726/50.

(120146646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.